



## Forum des Associations

Nous vous donnons rendez-vous pour notre traditionnel Forum des Associations

**Le Vendredi 8 septembre 2023**

**De 16h30 à 19h00**

**Sur le parking de la Salle de l'Oseraie en fonction de la météo.**

Les membres bénévoles des associations Vimenaïses, ainsi que les représentants des accueils de loisirs et de la bibliothèque de Vimines et de Communes Solidaires, vous attendent nombreux pour répondre à toutes vos questions, vous faire découvrir leurs activités et enregistrer vos inscriptions.

**Venez nombreux !**

## Arrêté préfectoral sécheresse

Vimines est en vigilance sécheresse depuis le 21 juin 2023. Les mesures suivantes sont applicables jusqu'au 30/07/2023 :

- restreindre les usages secondaires de l'eau : nettoyage des voitures, lavages extérieurs,
- réduire les consommations d'eau domestique
- Procéder à des arrosages modérés et éviter l'arrosage aux heures les plus chaudes

### Les « Alertes » du Service des Eaux

Vous pouvez désormais être informé en temps réel par SMS ou téléphone des travaux de votre réseau, d'une alerte sécheresse ou d'une pollution, ou encore vous faire confirmer un rdv.

**À noter :** transmettez vos coordonnées téléphonique en contactant le SDE au 06.21.33.00.62.

## Déneigement

Les formulaires d'inscription et tarifs pour le déneigement saison 2023-2024 sont disponibles sur le site internet et au guichet de la mairie.

**Période d'inscription du 30/06 au 15/09/2023.**

Attention : la réception du dossier ne vaut pas validation de ce dernier.

Toute demande raturée ne sera pas validée.

## CHECK LIST DES BONS GESTES

### Pour limiter les nuisances du moustique-tigre



#### JE VIDE

chaque semaine tous les récipients d'eaux stagnantes, propres ou sales

- Coupelles sous les pots de fleurs.
- Gamelles d'animaux domestiques.
- Pieds de parasols.
- Bâches de mobiliers de jardin...



#### JE CURE

régulièrement pour faciliter le bon écoulement des eaux

- Siphons d'éviers extérieurs et de fontaines.
- Bondes d'évacuation extérieures.
- Rigoles couvertes avec grille.
- Gouttières, chéneaux...



#### JE COUVRE

de façon hermétique ou à l'aide d'un voileage moustiquaire fin toutes réserves d'eau, petites ou grandes

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves.
- Tous récipients pluviaux via les chéneaux.
- Regards.
- Fûts divers...



#### JE RANGE

autant que possible à l'abri de la pluie

- Outils de jardinage, brouettes.
- Seaux, arrosoirs, poubelles.
- Pneumatiques.
- Jouets...



#### JE JETTE

tous les objets abandonnés dans mon jardin ou sur ma terrasse, lieux propices à la ponte

- Déchets de chantier.
- Boîtes de conserve.
- Vieux pots de fleurs cassés...



#### J'ENTRETIENS

régulièrement pour éviter le développement des larves

- Piscines.
- Bassins.
- Bornes d'arrosage...

### BONNES ASTUCES

- REMPLISSEZ VOS COUPELLES AVEC DU SABLE OU DES BILLES D'ARGILE.
- METTEZ DES POISSONS DANS VOS BASSINS D'AGRÈMENT, QUI CONSOMMERONT LES LARVES DE MOUSTIQUES-TIGRES.
- VENTILEZ POUR ÉLOIGNER LES MOUSTIQUES ADULTES.

PRIVÉ D'ACCÈS À L'EAU,  
LE MOUSTIQUE-TIGRE NE SE REPRODUIT PAS.

Découvrez toutes les astuces

**#stopmoustique**





Coordonnées de la mairie

Tél. : 04 79 69 07 69

[www.vimines.com](http://www.vimines.com)

[contact@vimines.com](mailto:contact@vimines.com)



HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>Ouverture de la Mairie au public</b>	10h00 12h00	16h00 18h00	.	16h30 19h00	.
<b>Permanences téléphoniques</b>	9h00 11h00	9h00 11h00	9h00 11h00	9h00 11h00	9h00 11h00
<b>Prise de rdv État Civil</b>	.	14h00 16h00	.	16h30 18h30	.
<b>Permanence dépôt de dossier URBANISME</b>	Sur rdv	16h00 18h00	.	Sur rdv	.

#### Prise de rendez-vous possible avec les Elus:

Maire et Présidente du C.C.A.S.,  
**WOLFF Corine**

1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances et de l'économie,  
**GUGGIARI Gérard**

2<sup>ème</sup> adjointe en charge de la solidarité, la cohésion sociale, la communication, l'animation et la culture,  
**MITAIS Myriam**

3<sup>ème</sup> adjoint en charge des travaux et investissements,  
**QUIDOZ Jean-Philippe**

4<sup>ème</sup> adjointe en charge des affaires scolaires et des services aux personnes,  
**FRISON Cyrielle**

5<sup>ème</sup> adjoint en charge de l'aménagement du territoire et des relations avec les partenaires extérieurs,  
**VELLARD Jean-François**

#### Ordures ménagères et tri sélectif

Toute la commune est maintenant équipée de **points de regroupements de conteneurs** semi-enterrés de déchets ménagers et de tri sélectif. *(Afin de faciliter vos dépôts de déchets recyclables, des sacs cabas réutilisables sont à votre disposition auprès de l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture.)*

#### Horaires de la déchetterie de Bissy—du lundi au samedi :

**Hiver** (1er octobre au 31 mars) 8h30/12h 14h/17h30 **Été** (1er avril au 30 septembre) 8h30/12h 14h/18h **Dimanches et jours fériés** 8h30/12h Fermée le 25 décembre, 1er janvier et 1er mai.

#### Déchetterie mobile

Retrouvez toutes les dates dans le calendrier en dernière page.

<b>Accueils de loisirs</b> Jessica RAMIREZ Tel : 06 29 69 70 34 Mail : <a href="mailto:centreloisirs@vimines.com">centreloisirs@vimines.com</a>	<b>Micro-crèche</b> Mélanie VERARD Tel : 04 28 70 59 66 Mail : <a href="mailto:petite-enfance@vimines.com">petite-enfance@vimines.com</a>	<b>Bibliothèque de Vimines :</b> Isabelle ANTOINE Tel : 04 79 71 42 10 Mail : <a href="mailto:bibliotheque@vimines.com">bibliotheque@vimines.com</a> Ouverture : lundi - mardi - vendredi : 16h-18h, mercredi 9h-12h. Fermeture au mois d'août.
<b>Service d'aide à domicile et de portage de repas</b> Virginie D'HALLUIN Tel : 06 30 97 58 22 Mail : <a href="mailto:sad@vimines.com">sad@vimines.com</a>	<b>Contact Dauphiné Libéré</b> Jacky BARTHELEMY Tel : 06 28 08 47 97 Mail : <a href="mailto:jacky_barthelemy@hotmail.fr">jacky_barthelemy@hotmail.fr</a>	

#### Numéros d'urgence

Gendarmerie : 04 79 25 40 16    Appel d'Urgence Européen : 112    SAMU : 15    Pompiers : 18  
 Appel d'Urgence pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler: 114  
 SOS Médecin 73 : 3624 - [www.sosmedecins-france.fr](http://www.sosmedecins-france.fr)  
 Pharmacie de garde : 3237  
 Centre antipoison de Lyon : 04 72 11 69 11 - [www.centres-antipoison.net/lyon/](http://www.centres-antipoison.net/lyon/)  
 Enfance maltraitée : 119  
 SOS Femmes Violences : 04 79 33 95 85  
 Service Eaux Urgence : 04 79 96 86 70 ou le Formulaire Simpl'ici sur le site <https://simplici.grandchambery.fr/>  
 Enedis Urgence : 09 72 67 50 73  
 Orange Urgence: [dommages-reseaux.orange.fr](http://dommages-reseaux.orange.fr) ou heures non ouvrables: 3900 choix 4

<b>S</b>	◆ Infos municipales	p. 1-19
<b>O</b>	◆ Vimines d’Hier et d’Aujourd’hui	p.20 et 21
<b>M</b>	◆ Informations diverses	p. 22-28
<b>A</b>	◆ Les associations de Vimines	p. 29-38
<b>I</b>	◆ Calendrier	p.40
<b>R</b>		
<b>E</b>		



## *Le Mot Du Maire*

Madame, Monsieur, chers Vimenais,

L’année scolaire s’est achevée avec de beaux moments attendus de tous ; spectacle de l’atelier théâtre, gala Arborecence, fête de la micro-crèche, soirée des Partenaires de l’Entente Val d’Hyères, Feux de la Saint-Jean ...

C’était aussi une période intense de préparation d’une rentrée qui apportera quelques changements dans la vie de la commune et le fonctionnement de nos services.

Le 1<sup>er</sup> évènement significatif sera le démarrage des travaux de construction du restaurant scolaire et d’extension des bâtiments, qui doivent être achevés pour la rentrée 2024. Un chantier d’envergure qui fera l’objet d’un Plan Général de Coordination pour identifier les zones inaccessibles et sécurisées aux abords de l’école, les zones de stockage et de livraisons de matériels, les espaces de stationnement des véhicules, et les aires d’installation des bureaux de chantier.

Il faut être conscient que cela va générer quelque inconfort, d’autant que ces travaux se dérouleront en site occupé.

Avec un peu de bienveillance et de compréhension, partagées entre tous, nous créerons des conditions de travail sereines pour les enfants, les enseignants et les animateurs de l’accueil périscolaire au sein de l’école.

Les locaux de la Bibliothèque seront impactés par les travaux. Celle-ci va donc devoir déménager pendant 8 mois. Son fonctionnement est essentiel pour que la culture continue à tenir sa place dans le quotidien des Vimenais. Pour ce faire, elle sera scindée en 2 antennes ; l’une sera installée dans l’espace informatique de l’école, pour être au plus près des enfants et des besoins de leurs professeurs, la seconde, accessible à tout public, sera aménagée au rez-de-chaussée de l’immeuble du Prévert, dans le local loué par la mairie à côté de la crèche.

Je veux remercier les enseignants pour leur bel esprit constructif dans cette recherche de solutions de relocalisation. Malgré la gêne occasionnée par ce déménagement provisoire, toute l’équipe de bénévoles autour d’Isabelle se montre très motivée. Elle redoute toutefois que les habitués de la Bibliothèque ne se découragent à faire un petit trajet supplémentaire, alors je compte sur vous pour leur rester fidèles !

L’autre changement important concerne l’installation provisoire de la cantine scolaire dans la salle de l’Oseraie, puisque les locaux de la colonie Alsace Lorraine devaient être libérés en juillet. Les plus petits continueront à prendre leur repas, au calme, à l’étage inférieur du bâtiment de l’école.

De fait, la salle des fêtes ne pourra plus être utilisée par les associations l’année prochaine. La continuité de leurs activités n’était pas assurée au départ ! Mais elle a été rendue possible grâce à l’obstination des élus et des associations qui ont réussi à finaliser une organisation satisfaisante pour tout le monde, au prix de quelques concessions parfois. Un grand merci à ceux qui l’ont rendu possible !

Tous ces déménagements et réaménagements provisoires de locaux donneront bien du travail à nos services techniques cet été. Ils accueilleront également un chantier écocitoyen fin juillet, durant lequel, quelques jeunes gens encadrés par leurs animateurs se livreront à l’entretien de nos sentiers et de nos patrimoines.

Pour conclure sur des perspectives enthousiasmantes, je vous informe que le Conseil Municipal Jeunes deviendra enfin réalité à la rentrée prochaine. Ce projet, porté par 2 élues, Céline et Armelle, sera soutenu par les enseignants. Les élections des candidats en bonne et due forme seront précédées d’une campagne électorale assortie d’un programme.

Encore de belles idées à venir, auxquelles s’ajouteront les études du groupe de travail sur la végétalisation de la cour d’école inspirées du rendu des propositions des élèves.

À suivre donc en même temps que se profilera la nouvelle image du groupe scolaire !

Bel été à tous ! Je souhaite qu’il soit pour vous un temps de plaisir à partager en famille ou entre amis.



## État Civil

De mars à juillet 2023, la Commune de Vimines a connu :

**7 Naissances – 3 Décès— 6 mariages**

*Les personnes souhaitant une insertion dans le Vim'Infos doivent répondre favorablement au coupon d'autorisation de parution envoyé ou nous en faire la demande écrite par mail : [contact@vimines.com](mailto:contact@vimines.com) ou directement au secrétariat de mairie.*

### Naissances :

- Noa DELEST ZUGETTA, né le 15/02/2023
- Mathis, Pierre PARIILLON, né le 04/03/2023
- Gabriel NAVARRO, né le 30/03/2023
- Rio, Marley BARON, né 01/05/2023

### Décès :

- André Noël FIARD, décédé le 08/03/2023
- Jeanne, Charlotte BOVAGNET née CURTI, décédée le 18/06/2023
- Jacques PERRIER, décédé le 19/06/2023

### Mariages :

- Mme GAUTIER Marine, Stéphanie, Sylviane et M. VOYRON Clément, mariés le 07/04/2023
- Mme PSAÏLA Clémentine, Betty, Marie-Jeanne et M. AYET Sylvain, mariés le 29/04/2023
- Mme PROUDHOM Audrey et M. TIBERGHIEŒ Ogier, Gérard, André, mariés le 08/07/2023

**Pour tout renseignement sur vos démarches d'état-civil : rendez-vous sur le site <https://www.service-public.fr/>**

**ou sur le site de la mairie <https://www.vimines.com/>**

## Délibérations du Conseil Municipal du 07 mars 2023

*Le procès verbal des délibérations est en ligne sur le site internet de Vimines*

### 2023-10 : Adhésion au groupement de commandes départemental du SDES pour l'achat d'électricité

Le groupement actuel prenant fin en 2023, il est relancé un nouveau groupement qui permettra de mieux maîtriser les coûts d'énergie.

Vote à l'unanimité

### 2023-11 : Subvention au C.C.A.S. – Année 2023

Le montant de la subvention est de 190 000 €, cette subvention est stable malgré l'augmentation des coûts de fonctionnement. Le budget 2023 du C.C.A.S. a été voté le 27 février 2023.

Vote à l'unanimité

### 2023-12 : Subvention au service d'aide à domicile – Année 2023

Le montant de la subvention est de 3 500 €, cette subvention est stable malgré l'augmentation des coûts de fonctionnement.

Vote à l'unanimité

### 2023-13 : Suppressions suivies de créations de postes à temps complet

Deux agents du service administratif à temps non complet 28h00 vont évoluer vers des postes à temps complet pour répondre aux besoins de service.

Vote à l'unanimité

### 2023-14 : Tableau des emplois

Le tableau des emplois est modifié au vu des modifications de temps de travail des deux postes d'adjoint administratif.

Vote à l'unanimité

### 2023-15 : Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour besoins occasionnels

Suite à des absences d'agents, les services techniques se sont réorganisés sur le premier trimestre.

La période des espaces verts et du fauchage va commencer au printemps et cela nécessite des renforts dans l'attente du retour des agents. Afin de pouvoir recruter, il est proposé de créer un poste pour besoins occasionnels de 6 mois.

Vote à l'unanimité



### **2023-16 : Classement de parcelles communales dans le domaine public communal**

Dans le cadre du classement des voies communales et des chemins ruraux l'enquête publique a eu lieu du 20 mars au 04 avril. Certaines voies peuvent être classés hors enquête publique et sont listées ci-dessous :

VC 06 Route des Bisettes	AD 100 à passer en domaine public (DP)
VC 09 Impasse de Lachat	AA 71 à passer en DP
VC 13 Route des Pierrettes	AK 165 à passer en DP
VC 14 Route de l'Oseraie	AK 167 à passer en DP
VC 18 Route de la Grande Vigne	AL 106 à intégrer dans voirie
VC 22 Route des Berlioz	AN 183,184, 205 et 207 à passer en DP
VC 23 Impasse des Plantées Dessus	AM 136 à passer en DP
VC 34 Impasse de Côte Pollet	AS 191, 183, 185, AB 82 à passer en DP
VC 36 Impasse de Champs Rétioux	AR 72 à passer en DP
VC 37 Impasse de Maxime	E 453 à passer en DP suite à une modification de l'ancien tracé.
VC 44 Impasse de Biolley	OC 652 et 649 à passer en DP
VC 45 Route des Venats	C 613 à passer en DP
VC 46 Impasse du Creux	C584, 586, 587, 591, 594 à passer en DP
VC 47 Route du Haut du Bois	C 615, 617 à passer en DP

Cela permettra de régulariser certains dossiers, avec des recherches entre le cadastre actuel et les emprises actuelles de la voirie. Il s'agit de parcelles qui ont été acquises par la Commune, mais la délibération de changement de nature n'avait pas été prise.

Vote à l'unanimité

### **2023-17 : Approbation du projet de classement des voies communales et des chemins ruraux**

L'enquête publique a eu lieu du 20 mars au 4 avril, le dossier était consultable dans les mairies de Vimines, Saint-Cassin et Montagnole et sur leurs sites internet. L'avis d'enquête publique a été diffusé dans le Dauphiné et La Vie Nouvelle, et affiché en mairie et sur les chemins concernés. Des courriers seront également envoyés aux propriétaires concernés. Une commission de travail va se réunir pour préparer les dossiers, les régularisations foncières seront ensuite gérées par la mairie au fil de l'eau.

Vote à l'unanimité

### **2023-18 : Acquisition de la parcelle Section AH n°150 – Les Brilles Dessus**

La Commune a engagé la rétrocession de parcelles dans le cadre de la voirie des Brilles, suite à une première régularisation.

Vote à l'unanimité

### **2023-19 : Autorisation de signature de l'Avenant n°1 aux conventions des 24 juin 1983 et 27 décembre 1984 avec RTE**

Ce dossier fait suite à la délibération autorisant les travaux sur la ligne haute tension.

Cette convention va permettre une recette complémentaire de 3 000 € pour la coupe de bois et le déplacement des lignes. Le chantier doit commencer dans le courant du mois de mars.

Vote à l'unanimité

## **Délibérations du Conseil Municipal du 27 mars 2023**

*Le procès verbal des délibérations est en ligne sur le site internet de Vimines*

### **2023-20 : Taux d'imposition indirecte**

Les taux d'imposition pour l'année 2023 sont maintenus par rapport à ceux de l'année 2022, les bases ont été réévaluées par l'Etat. Le taux de la taxe d'habitation est voté pour les résidences secondaires. La taxe foncière comprend la part récupérée du Département. Les subventions prennent en compte le taux de fiscalité des communes. Cela représente la part majoritaire des recettes de la Commune.

Vote à l'unanimité

### **2023-21 : Approbation du budget primitif 2023**

L'article III de la page Modalités de vote du budget précise les règles de virements de crédits. C'est une retranscription dans le budget de ce qui a été voté dans le règlement. Chapitre 011 : Baisse de 23.000 € soit 4.6% de baisse en 2023 Des hausses de certains postes sont compensées par des baisses sur d'autres postes. Chapitre 012 : hausse de 9.6% due à une augmentation des postes (augmentation de deux postes au service administratif, poste supplémentaire aux ST, pleine charge du 1/2 poste d'ATSEM) et à la revalorisation du point d'indice de juillet 2022. Sur le total des dépenses réelles : le budget 2023 est en hausse de 2.6 %. Au vu du contexte actuel, le budget est raisonnable. Sur le total, le budget est 1 596 190.00 € avec un virement à la section d'investissement en forte hausse.

Sur les recettes, la fiscalité a une hausse de 18.6% par le biais de l'impact de l'augmentation des bases et à la population dynamique. La taxe forfaitaire sur les terrains constructibles est très variable dans les recettes communales.

Investissement :

893 000 € sont affectés aux opérations d'investissement suite à la dernière commission finances.

172 000 € sont affectés au remboursement du capital d'emprunt.

Sur l'année 2024, les opérations seront retravaillées.

Les recettes sont issues principalement des subventions attendues sur l'exercice 2023.

Vote à l'unanimité



## **Délibérations du Conseil Municipal du 13 avril 2023**

*Le procès verbal des délibérations est en ligne sur le site internet de Vimines*

### **Délibération n°2023-22 : Approbation du compte de gestion - Année 2022**

Le compte de gestion retrace les titres de recettes et les mandats de paiement ordonnancés du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris ceux relatifs à la journée complémentaire.

Vote à l'unanimité

### **Délibération n°2023-23 : Approbation du compte administratif - Année 2022**

Madame le Maire présente le compte administratif du budget communal :

#### Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2022	1 466 449,65 €
Dépenses de fonctionnement 2022	1 308 757,52 €
Excédent de fonctionnement 2022	157 692,13 €
Excédent antérieur reporté	40 000,00 €
<b>Résultat de clôture 2022</b>	<b>197 692,13 €</b>

L'excédent de fonctionnement 2021 n'a pas été consommé et se cumule avec le résultat de l'année 2022.

#### Concernant la section d'investissement :

Recettes d'investissement 2022	564 481,68 €
Dépenses d'investissement 2022	561 102,02 €
Excédent d'investissement 2022	3 379,66 €
Excédent antérieur reporté	270 596,75 €
<b>Résultat de clôture 2022</b>	<b>273 976,41 €</b>

L'excédent de l'année 2021 servait à financer l'opération du groupe scolaire à venir.

Madame le Maire sort de séance.

Vote à l'unanimité

### **Délibération n°2023-24 : Affectation des résultats de l'année 2022**

Monsieur Gérard Guggiari, Adjoint au Maire en charge des finances, propose de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 de 197 692,13 € conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

<b>Résultat de fonctionnement - Affectation sur 2022</b>	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	197 692,13 €

Il est précisé que la part affectée à l'investissement du résultat de fonctionnement est totale.

Vote à l'unanimité

### **Délibération n°2023-25 : Décision modificative n°01 - Affectation des résultats**

Il est proposé d'affecter les 40 000,13 € de résultat de fonctionnement non prévus au budget primitif à l'opération 23BATRSGS1, liée à l'autorisation de programme relative à la création du restaurant scolaire et restructuration du groupe scolaire.

Vote à l'unanimité

### **Délibération n°2023-26 : Création d'une autorisation de programme**

La Commission Finances du 4 avril a validé le tableau de calcul des dépenses et des recettes (subventions, FCTVA, autres ressources) concernant la construction du restaurant scolaire et la restructuration du groupe scolaire.

Les montants sont prévus sur les années 2023 et 2024 sur une somme globale.

	<b>Total AP</b>	<b>CP 2023</b>	<b>CP 2024</b>
Dépenses HT	1 314 800,00 €	400 000,00 €	914 800,00 €
<b>Dépenses TTC</b>	<b>1 577 760,00 €</b>	<b>480 000,00 €</b>	<b>1 097 760,00 €</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>1 577 760,00 €</b>	<b>480 000,00 €</b>	<b>1 097 760,00 €</b>



Les montants seront affinés lors de l'attribution des marchés, l'estimation de l'économiste datant de décembre 2022. Les subventions affichées dans le tableau sont toutes validées à l'exception du montant de la DETR 2023 qui sera communiqué dans l'été. Sur l'année 2023, il n'y aura pas d'emprunt prévu.

Vote à l'unanimité

**Délibération n°2023-27 : Approbation du lancement du marché à procédure adaptée : Création du restaurant scolaire, extension de la bibliothèque et restructuration du groupe scolaire**

Les études de conception et la consultation des entreprises se fait avec 15 lots dans le cadre d'un marché à procédure adaptée:

- Lot 01 : DÉCONSTRUCTION – GROS ŒUVRE
- Lot 02 : CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE
- Lot 03 : ETANCHEITE
- Lot 04 : MENUISERIES EXT. ALU
- Lot 05 : MENUISERIES INTERIEURES
- Lot 06 : CLOISONS – DOUBLAGES – PLAFOND
- Lot 07 : PEINTURES – REVÊTEMENTS MURAUX
- Lot 08 : FAÇADES
- Lot 09 : REVETEMENT DE SOLS SOUPLES COLLÉS
- Lot 10 : CARRELAGE – FAÏENCE
- Lot 11 : PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION
- Lot 12 : ELECTRICITÉ – COURANTS FAIBLES
- Lot 13 : SERRURERIE
- Lot 14 : V.R.D. – ESPACES VERTS
- Lot 15 : EQUIPEMENT DE CUISINE

Les co-traitants de LOUIS PERINO ont été consultés sur les lots et préparent les documents afférents en fonction de ces lots.

Vote à l'unanimité

**Délibération n°2023-28 : Election de la Commission d'Appel d'Offres pour le marché Création du restaurant scolaire, extension de la bibliothèque et restructuration du groupe scolaire**

La commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus de Madame le Maire, présidente, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Madame le Maire demande si une ou plusieurs liste(s) souhaitent se présenter.

Gérard Guggiari souhaite présenter une liste :

MM. et Mmes Cyrielle Frison, Jean-Philippe Quido, Gérard Guggiari, membres titulaires

MM. et Mmes Gaëlle Bernard-Peyre, Jean-François Vellard, Nicolas Champrond, membres suppléants.

Vote à l'unanimité pour la liste "Gérard Guggiari" .

**Délibération n°2023-29 : Délégation en matière de marchés publics**

En 2020, lors de la prise de fonctions des élus, avait été votée une limite de délégation en matière de marchés publics plafonnée à 5 000.00 €. Compte tenu des montants des marchés publics, ce seuil semble trop restrictif ; il est donc proposé de ne plus plafonner cette limite de délégation. Les travaux sont plafonnés par les crédits budgétaires votés chaque année. A chaque conseil municipal, il y aura une information sur le suivi des travaux et le suivi comptable du marché public.

Vote à l'unanimité

**Délibération n°2023-30 : Autorisation de signature de la Convention pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des poteaux d'incendie avec Grand Chambéry**

Les services de Grand Chambéry proposent un service de gestion et l'exploitation des poteaux d'incendie, auquel souscrit la Commune depuis l'année 2019.

Les prestations proposées sont les suivantes :

- Maintenance préventive et corrective des poteaux d'incendie publics, hors renouvellement complet, comprenant les contrôles fonctionnels et le renouvellement des pièces détachées si nécessaire,



- Contrôle technique des poteaux d'incendie : contrôles de débit et de pression des hydrants, réalisés au maximum tous les 5 ans,
- Rédaction des rapports d'essai et transmission au SDIS suite à la pose d'un poteau d'incendie public, neuf ou renouvelé,
- Mise à jour de la base de données départementale du SDIS,
- Ensemble des relations techniques avec le SDIS de la Savoie,
- Service d'astreinte pour interventions d'urgence (jour, nuit, jour férié).

La Commune a un parc de 69 poteaux incendie. Pour l'investissement, un fonds de concours de Grand Chambéry peut prendre en charge 50% du montant des dépenses HT.

La Commune paie un forfait de 33 € HT par poteau incendie. Il est précisé que la loi a mis à la charge des communes la compétence des poteaux incendie. Tous les comptes-rendus liés au SDIS sont sur une application du SDIS et à télécharger.

Jean-François Vellard, Adjoint en charge de l'Aménagement du Territoire, demande des compléments sur la manière dont la Commune est informée de l'état des poteaux. Corine Wolff, Maire, et Caroline Regueira, DGS, se renseigneront sur les modalités et en informeront le conseil municipal. Par ailleurs, elles vont également regarder ce qu'il en est de la convention concernant la maintenance de la bâche de la réserve incendie située aux Venats sur un terrain privé.

Vote à l'unanimité

## **Avis sur le Règlement Local de Publicité intercommunal**

### **I. Présentation du RLPi arrêté :**

Grand Chambéry, compétent en matière de plan local d'urbanisme, s'est engagé dans l'élaboration du RLPi sur l'ensemble de son territoire par une délibération en date du 28 mars 2019.

Dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) et après concertation avec les communes, le Conseil communautaire a arrêté le projet de RLPi par délibération du 26 janvier 2023. Le règlement local de publicité est un document qui encadre l'affichage extérieur (publicités, enseignes et préenseignes) en adaptant la réglementation nationale fixée par le code de l'environnement à un contexte local. Cette adaptation de la réglementation nationale ne peut se faire que dans un sens plus restrictif, à l'exception de certains espaces protégés (abords des monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables) où le règlement local peut assouplir l'interdiction de publicité. La procédure d'élaboration du RLPi est calquée sur celle du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements, dont il constituera une annexe. Douze communes disposaient d'un RLP communal. Aux termes de l'article L. 581-14-3 du code de l'environnement, faute d'une modification ou d'une révision qui les rendrait conformes au régime des RLP "post-loi Grenelle", l'ensemble de ces règlements communaux, sauf un (Saint-Alban Leysse) sont devenus caducs le 14 juillet 2020, entraînant un retour à l'application de la réglementation nationale. L'entrée en vigueur du RLPi permettra de doter à nouveau l'ensemble des communes d'un document couvrant l'intégralité du territoire et de rétablir le transfert du pouvoir de police de l'affichage à chacun des maires.

En cohérence avec les orientations du PLUi HD et avec les différentes politiques publiques portées par l'agglomération, les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration de ce règlement local de publicité avaient été définis comme suit par le conseil communautaire en prenant en compte la diversité du territoire de Grand Chambéry :

- Assurer un traitement cohérent de la publicité extérieure sur l'ensemble du territoire de Grand Chambéry et garantir un cadre de vie de qualité en prenant en compte la diversité des paysages de l'agglomération de la cluse urbaine aux territoires ruraux et de montagne.
- Développer l'attractivité de notre territoire
- Harmoniser les règles et permettre le développement d'outils
- Mettre en œuvre un règlement et des outils adaptés aux communes de l'agglomération.

Chacun des conseils municipaux a débattu des orientations générales du futur document au cours du premier semestre 2022.



Le conseil communautaire a ensuite organisé ce débat lors de sa séance du 10 novembre 2022. Le projet de RLPi prévoit notamment en matière de publicité et pré-enseignes :

- un renforcement des lieux d'interdiction d'affichage;
- un renforcement et une homogénéisation des règles d'esthétique et de densité;
- une participation à la maîtrise des consommations énergétiques et à la réduction de la pollution lumineuse avec l'extinction nocturne de tous les dispositifs de 22 h à 7 h
- et l'interdiction du numérique.

Concernant les enseignes, des principes communs, applicables à tout dispositif, sont également définis, notamment : un renforcement des lieux d'interdiction d'affichage; une participation à la maîtrise des consommations énergétiques et à la réduction de la pollution lumineuse avec l'extinction nocturne de tous les dispositifs de 22 h à 7 h et l'interdiction du numérique; une volonté de maîtriser l'implantation et la densité des enseignes pour favoriser la lisibilité des paysages et une mise en avant des activités et de leurs façades. Le projet de RLPi ainsi arrêté par le Conseil communautaire a été envoyé à chacune des communes membres en tant que personne publique associée. Il est également consultable en format papier au siège de Grand Chambéry et à l'antenne des Bauges.

## **II. La consultation des communes dans le cadre de la procédure d'élaboration du RLPi :**

En application de l'article L.153-15 du code de l'urbanisme, le projet de RLPi arrêté par le Conseil communautaire doit désormais être soumis pour avis aux communes. Si un Conseil municipal émet un avis défavorable sur les orientations générales ou les dispositions du règlement qui concernent directement la commune, le projet de RLPi devra faire l'objet d'un nouvel arrêt au Conseil communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le RLPi arrêté complété des avis émis dans le cadre de la consultation sera soumis à une enquête publique prévue en juin 2023 en fonction des avis des communes

## **III. Avis du Conseil Municipal :**

Au regard du projet de RLPi ainsi présenté et des discussions en séance, le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de RLPi arrêté par le Conseil communautaire de Grand Chambéry.

Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique.

## **Délibérations du Conseil Municipal du 09 mai 2023**

*Le procès verbal des délibérations sera mis en ligne sur le site internet de Vimines lors de son approbation au prochain conseil municipal*

### **Délibération 2023-31 : Approbation du Règlement d'attribution des aides en faveur des associations**

Quorum : 11 -Votants : 12 Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

### **Délibération n° 2023-32 : Subventions aux associations – Année 2023**

Quorum : 11 -Votants : 12 Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

### **Délibération n°2023-33 : Tarifs et règlements des salles des fêtes**

Quorum : 11 -Votants : 12 Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

### **Délibération n° 2023-34 : Convention de partenariat avec la Ligue Nationale contre le Cancer pour la création d'espaces sans tabac**

Quorum : 11 -Votants : 12 Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

### **Délibération n°2023-35 : Autorisation de signature de la convention d'occupation de la parcelle BB n°25 servant d'aire de retournement pour le déneigement communal**

Quorum : 11 -Votants : 12 Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

### **Délibération n°2023-36 : Tarifs et règlement du déneigement – Saison 2023-2024**

Quorum : 11 -Votants : 12 Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

### **Délibération n°2023-37 : Approbation du Règlement du cimetière**

Quorum : 11 -Votants : 12 Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

### **Délibération n°2023-38 : Tarifs du columbarium et du cimetière**

Quorum : 11 -Votants : 12 Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0



## Micro-Crèche - Les P'tious de Vimines

### LA BIBLIOTHEQUE

Tous les mois la bibliothèque propose des racontes tapis et nous ne manquons jamais ce rendez vous !



Un grand bravo aux enfants qui ont eu le courage de s'exprimer devant les petits et grands



### L'ATELIER MAQUILLAGE

Un grand merci à Amélie d'avoir proposé des ateliers maquillage aux enfants et aux professionnelles bénévolement. Petits et grands ont apprécié ces ateliers proposés deux fois par semaine durant trois semaines. Le but est que l'enfant découvre les parties de son corps, les nomme par le côté sensoriel du pinceau, des éponges et autres. Ils ont appris à se « maquiller » par eux-mêmes puis maquiller l'autre en respectant des choix de couleurs, partie du visage et matériel. Ce temps a pu être bénéfique pour les professionnelles en se plaçant en tant qu'observateur et non acteur et laisser les enfants faire sous un regard rassurant et bienveillant.



### PREPARATION DES LAPINS DE PAQUES ET CHASSE AUX ŒUFS

Chaque année nous avons la joie de préparer de la décoration en attendant les chocolats ☺

Enfin les lapins de Pâques sont passés !



### LE JARDINAGE

Un grand merci à Camille la maman de Aubin et Elisa pour nous avoir donné des plants et d'avoir pris le temps de venir les planter avec les enfants.



## BARBECUE



Notre prestataire LEZTROY nous a proposé un menu pour fêter l'été. BARBECUE : Saucisse, frite, glace

Un menu VRAIMENT apprécié par les petits.

## UN MOMENT DE CONVIVIALITE AVEC LE SERVICE A DOMICILE

Enfin nous avons pu nous retrouver après deux ans.

C'est avec joie que nous avons accueilli le SAD pour un goûter et un moment de chant. Un peu de timidité du côté des petits mais après un petit moment d'observation, ils ont pu tous chanter des comptines.



## PASSERELLE A L'ECOLE

Cette année encore nous avons renouvelé notre passerelle à l'école. Les enfants qui iront à l'école ont pu la visiter avec les professionnelles de la crèche.

Ils ont pu voir les classes, le dortoir, la salle de psychomotricité, les toilettes et prendre un repas à la cantine avec tous les enfants. Tous ont été ravis de voir l'école. Parfois un peu impressionnés et intimidés au départ pour certains et d'autres très à l'aise. Maintenant il faut laisser passer l'été pour pouvoir aller chez les grands.



**Vous recherchez un mode de garde occasionnel pour la rentrée de septembre ? Vous pouvez joindre la micro-crèche au 04.28.70.59.66 du lundi au vendredi de 8h à 18h pour plus de renseignements.**

## Service Enfance Jeunesse Centre de Loisirs et Périscolaire

Pour cette nouvelle période, le service enfance jeunesse finit l'année scolaire avec l'aboutissement de plusieurs projets. En effet, durant les vacances de printemps, les enfants ont pu assister à la représentation du Zygomatic' festival.



Les enfants présents lors de l'accueil périscolaire du mercredi ont eu également la visite surprise d'un joueur du SOC Rugby.

L'atelier théâtre a donné sa représentation de fin d'année sur la thématique de la visite au Musée.



La prochaine période annonce l'été du centre loisirs avec sa thématique Aventures, sa kermesse et son projet sur la sensibilisation au gaspillage de l'eau en collaboration avec le Cisalb' et Grand Chambéry.

Les nouvelles aventures des accueils de loisirs sont bientôt disponibles ! Merci de votre confiance.

*Les dossiers d'inscriptions pour l'année scolaire 2023-2024 sont disponibles sur demande (et sur le site de la mairie)*



# Bibliothèque

*"Une bibliothèque est une chambre d'amis"*

*Tahar Ben Jelloun*

## Les temps forts passés:



### Lire aux tout-petits: Ateliers "Bébés-lecteurs"

Le 13.03.23 "La chèvre biscornue" Une très jolie découverte dans la collection "A petits petons" de chez Didier Jeunesse. Petits et grands se sont régalez avec ce conte-randonnée.

Le 11.05.2023 "Le printemps est là ! accueillons-le en chanson". Léonora et Linda, merci pour votre agréable interprétation ! P'tit bonus, lors de cet atelier nous avons reçu 5 élèves de CM2, pour la lecture du "P'tit bonhomme des bois" Alexis, Ilan, Livia, Robin, Giulia, merci à vous 😊



Le 20.03.23 **On fête carnaval !** La classe de PS-MS se retrouve autour du livre "La vie à la montagne". Ce premier album pour le moins original de César Canet. C'est l'histoire d'une bien curieuse maison posée en équilibre sur la montagne.



Mercredi matin, de 11h00 à 12h00 **On joue à la bibliothèque !** Avec Bénédicte Des jeux de société à découvrir en famille. Renseignements: 04 79 71 42 10 sur les dates à venir

### L'atelier d'écriture:

À chaque séance des sujets ludiques, d'écriture sont proposés. Si vous êtes intéressé merci de contacter Sylvie ETCHEVERRY au 06.67.68.91.16



### Le 07/06/23 **Au fil des pages**

Moment d'échange et de convivialité autour d'un café, pour partager vos lectures et vos coups de cœur. Renseignements: 04 79 71 42 10 sur les dates à venir.

Le 15.06.23 **Exposition** autour de l'album "Chat noir chat blanc" de Claire Garralon. Voici une belle histoire qui nous parle de différences, de rencontres et d'amitié et de chats ! Nous clôturerons l'année scolaire par un petit pot de l'amitié.

Bravo et félicitations à Aline Bonnel, merci pour sa calligraphie au sein de la bibliothèque. Joli coup de crayon !



## Événements à venir rentrée 2023/2024

Plic ploc... 1ères Pages L'album " Une petite goutte de pluie" de Galia Tapiero et Marion Brand sera offert aux enfants nés ou adoptés en 2022. Lecture du livre suivi de l'animation.

Le 24 ou 26 octobre à confirmer: **Soirée pyjama**

## Informations rentrée 2023/2024

En raison des travaux sur le cheflieu, la bibliothèque sera délocalisée en salle de convivialité à partir de l'automne 2023. Un nouveau règlement a également été adopté.

## **Le service d'aide à domicile LIEN SOCIAL Enfin on se retrouve !**

C'est avec plaisir que l'équipe du service d'aide à domicile organise de nouveau des temps d'échanges pour les bénéficiaires du service.

À la rentrée, une rencontre sera proposée régulièrement sur différentes thématiques.

Plusieurs temps sur l'année scolaire seront prévus avec les enfants de la crèche et du centre de loisirs autour de temps forts : la galette, la chandeleur, pâque, du jardinage...

Un petit retour photo sur ce début d'année 2023 :



Une partie de molky pour profiter du soleil du mois de mars



Un goûter en chanson



Un après-midi avec les enfants de la crèche au mois de mai

## **Budget 2023 de la commune**

Les 27 mars et 13 avril dernier, le conseil municipal de VIMINES a respectivement voté le Budget Primitif de l'année 2023 et approuvé les comptes de gestion et administratif 2022.

Le Budget Primitif s'équilibre à hauteur de 1 596 190€ en section de Fonctionnement et de 1 109 126,04€ en section d'Investissement.

Les dépenses réelles de Fonctionnement affichent une hausse modérée de 2,6% ; malgré le contexte inflationniste actuel, elles restent contenues grâce au maintien de l'effort collectif des équipes et à la maîtrise des dépenses d'énergie. Dans ce but, l'adhésion au groupement d'achat du SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie) a été renouvelée.

Les charges de personnel sont en hausse de 9,6% en raison de la revalorisation du point d'indice, de la création d'un poste aux services techniques et de l'augmentation du temps de travail de 2 postes administratifs.

Les recettes sont principalement le produit de la fiscalité locale. La taxe d'habitation ayant été progressivement supprimée, l'impôt foncier représente près de 70% des recettes totales. L'Etat a augmenté de 7% les bases de calcul au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition indirecte à l'identique sans augmentation.

Le résultat de clôture de l'année 2022 présente un excédent cumulé des sections de Fonctionnement et d'Investissement de 471 668,54€ ; la part du résultat de Fonctionnement de 197 692,13€ est affectée à l'Investissement.

L'année 2023 verra le démarrage de la construction de l'opération concernant le groupe scolaire et son restaurant attenant ; dans ce but le conseil municipal a délibéré pour décider de l'ouverture d'une Autorisation de programme (AP) fixant le montant prévisionnel de la dépense liée aux travaux et études, ainsi que la répartition des Crédits de paiement sur les différentes années du projet

Dans la prolongation il a approuvé le lancement du marché à procédure adaptée lié à cette opération sur un coût de travaux estimé à HT 1 314 800€.



## Urbanisme ...petits rappels

Nous profitons de ce Vim' Infos de milieu d'année, pour vous rappeler quelques règles d'urbanisme suite à la diffusion du mémento de permis de construire.

Tout d'abord, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme, un délai d'instruction est nécessaire pour recueillir les avis des services concernés : électricité, service des eaux, etc...

Prenez vos dispositions afin d'anticiper vos projets pour ne pas être surpris lors du dépôt du dossier !!

**Il faut attendre de recevoir l'arrêté d'autorisation pour une déclaration de travaux ou pour un permis de construire et la purge du délai de recours de deux mois, avant le lancement des travaux.** Nous vous avons déjà rappelé ce sujet lors d'un précédent Vim'Infos.

Aussi en début d'année 2022, devait être lancée la dématérialisation des dossiers d'autorisation d'urbanisme. Cependant des contraintes de mise en place du logiciel par Grand Chambéry ont nécessité le changement de prestataire ce qui explique le retard. Celle-ci doit arriver au courant début 2024. Nos agents sont en cours de formation.

A savoir que lors d'un dépôt dématérialisé, si le dossier est incomplet, il ne pourra être validé. Donc préparez bien vos documents : cerfa, plans, études, etc...etc...Une fois le dossier validé sur la plateforme, plus besoin de venir déposer les exemplaires papier en mairie. Cela vous permettra de suivre l'avancement de votre dossier sur votre espace personnel.

Nous rappelons que l'instruction d'un dossier ne se fait que lorsque celui-ci est déposé et enregistré en mairie ou sur la future plateforme en dématérialisation. Les élus et agents en charge de l'urbanisme ne peuvent vous donner des bribes de réponse sans avoir consulté l'ensemble des pièces constitutives des dossiers.

Actuellement plus de 20% des dossiers traités sont incomplets et font l'objet de demande de pièces complémentaires qui allonge le délai d'instruction. Pensez à consulter le site du Service Public rubrique Logement sur lequel bon nombre de questions et réponses sont fournis pour la constitution du dossier d'urbanisme.

**ENEDIS**

En cas d'incident sur le réseau électrique,  
**consignes à respecter**

- Ne jamais toucher à des fils tombés à terre
- Nous signaler toute anomalie constatée (fils électriques trop bas ou à terre, poteaux endommagés...)
- Ne jamais toucher à un objet en contact avec une ligne électrique
- Respecter les zones de danger balisées

Signalez toutes situations dangereuses (24h/24 et 7j/7) par téléphone

**09 726 750**  
+ N° de département

Suivez en temps réel l'état du réseau électrique dans votre commune :  
[www.enedis.fr/panne-et-interruption](http://www.enedis.fr/panne-et-interruption)



## Travaux

### Ce qui change à la rentrée

Le chantier de construction du restaurant et d'extension du groupe scolaire devient réalité.

Les grandes manœuvres d'installation de chantier vont commencer et cela n'est pas sans conséquence sur la circulation piétonne et motorisée au Chef-Lieu, ni sur le fonctionnement des services.

Un plan général sur l'organisation du chantier sera affiché aux abords des travaux.

À partir de la rentrée de septembre, l'aire engazonnée devant l'école ainsi que la zone située devant la Bibliothèque et la nouvelle salle de classe seront entourées de palissades pour être rendues inaccessibles ; ce sont les espaces d'intervention des travaux évoqués ci-dessus.

**Chacun devant contribuer, par son comportement à la sécurisation des déplacements, en respectant scrupuleusement les consignes d'accès et de stationnement.** Ainsi, plusieurs accès à l'école sont envisagés.

- Depuis la dépose minute, un petit cheminement sera aménagé sur la butte de l'église jusqu'à un escalier qui mènera au **portail principal de l'école**.
- Un second accès **piéton uniquement** se fera par le **portail du chemin du Ménard** ; des plots empêcheront les voitures de s'engager hormis pour les riverains et les enseignants qui pourront toujours stationner en contrebas sur l'aire qui leur est réservée.
- Le troisième accès **piéton uniquement** à la **classe du bas** est inchangé.

Les modules de chantier seront positionnés sur le pré à côté du cimetière, ainsi que les stationnements des engins qui ne devront pas empiéter sur les places réservées au public.

Le restaurant scolaire sera délocalisé dans la salle de l'Oseraie. La route de l'Oseraie évoluera en « zone de rencontre » de circulation limitée à 30km/h avec priorité aux piétons pour permettre le cheminement des enfants.

La Bibliothèque déménagera sur 2 sites. L'espace informatique de l'école accueillera une antenne dans les murs pour être au plus près des enfants et en lien avec les enseignements. La seconde antenne prendra place au rez-de-chaussée du bâtiment du Prévert à côté de la mairie. La proximité avec la micro-crèche facilitera les visites des petits et de leurs accompagnatrices. Les équipes de bénévoles autour d'Isabelle vous attendent nombreux dans ces lieux provisoires avant de réintégrer les murs d'origine agrandis et complétés par un sanitaire dédié au printemps 2024.

Nous devons tous faire preuve d'un peu de patience pour retrouver nos habitudes et découvrir les nouveautés de notre chef-lieu...

**En raison de la délocalisation du restaurant scolaire, la salle de l'Oseraie ne sera plus ouverte à la location pour les particuliers et professionnels sur l'année scolaire 2023/2024**

Vous trouverez dans les pages suivantes, les vues et plan de masse du futur groupe scolaire avec le restaurant adossé au bâtiment existant.

Le projet comporte aussi une extension de la Bibliothèque et de l'école et une liaison couverte entre les bâtiments.

Le dossier complet du Permis de Construire est consultable en mairie sur rdv.



**louis+périno**  
ARCHITECTES ASSOCIÉS  
109 rue Yvan Marandot  
73000 CHAMBERY

109, rue Yvan Marandot  
73 000 Chambéry  
Tél: 04 79 33 00 11  
Fax: 04 79 33 02 95  
contact@louisperino.com

**Vimines**

**MAIRIE DE VIMINES**  
343, Montée du Chef-Lieu  
73160 VIMINES



<b>CREATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE  EXTENSION D'UNE BIBLIOTHEQUE / ATELIER  AMENAGEMENT DE SANITAIRES EXTERIEURS  GROUPE SCOLAIRE - VIMINES</b>		<b>Permis de Construire</b>	
	PC06	<b>Insertion paysagère</b>	
	1:1	22/12/2022	545-C-18





Pour ce numéro du Vim'infos, les élus ont souhaité partager avec vous un article réalisé par Clara BERELLE et Yannick MILLERET dans le cadre de l'inventaire du patrimoine hydraulique mené par la conservation départementale du patrimoine en convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il retrace l'histoire de la **Fabrique de ciment et de chaux de Vimines**

« Sur la mappe sarde de 1732, l'emplacement du site est occupé par une maison et un four appartenant à la comtesse de Vars.

Le 21 décembre 1846, la maison et le four sont vendus par les époux Anthelme D'Alexis (feu Augustin) et Françoise Padey (feu Jean) au chevalier Louis Castellazzo.

Les vendeurs possèdent aussi une fabrique de couvertures située non loin de là que Louis Castellazzo acquiert par adjudication le 18 février 1854. Louis Castellazzo fonde une fabrique de ciment, de chaux hydraulique et de chaux grasse à l'emplacement du site.

En 1860, l'usine en pleine activité, fait l'objet de nombreuses publicités dans la presse locale (Courrier des Alpes, 23 juillet 1860).

A cette époque, elle est dirigée par M.Fontaine. La matière première provient de carrières situées à Montagnole.

La fabrique de ciment est représentée sur le premier cadastre français de 1863.



Premier cadastre français, Vimines, 1863, Section B, feuille unique. (AD Savoie 3P7318)

A cette date, elle comporte un moulin à ciment, un four à chaux et une maison.

Louis Castellazzo décède en 1867. Le 4 novembre 1875, le contremaître de la fabrique Alfred Dijoud agissant au nom de la veuve et des trois fils de Louis Castellazzo vend l'usine pour la somme de 50 000 francs à Jean Perrier dit Robert (manufacturier demeurant à Cognin), Thomas Routin (dit Jean-Louis, négociant demeurant à Chambéry) et Joseph l'Ainé Grumel (comptable demeurant à Chambéry). La vente comprend le moulin à ciment avec la maison d'ouvrier au-dessus, le four à chaux et à ciment et tout le matériel qu'ils contiennent ainsi que le canal et la prise d'eau. La famille Castellazzo conserve la maison de maître située près de la fabrique.

A cette époque, l'usine possède un dépôt à la Maison Bovagnet située place Porte-Reine à Chambéry (Courrier des Alpes, janvier 1876).

Le 22 décembre 1877, Benoît Guyer-Courtois (propriétaire, domicilié à Chambéry) acquiert de Jean Perrier, tous ses droits dans la fabrique de ciment. La Société est modifiée et prend le nom de Routin, Grumel aîné et Compagnie (Courrier des Alpes, janvier 1878).

Des échantillons de ciments produits à Vimines sont présentés à Paris lors de l'Exposition universelle de 1878 (Catalogue des objets envoyés à l'exposition universelle de Paris, 1878).

Le 29 juin 1889, la Société anonyme des Ciments de Vimines rachète la fabrique de ciment.

A cette date, elle comporte une usine à chaux et à ciment, des habitations, des hangars, des magasins, un moulin à chaux, un moulin à ciment, des écuries, une prise d'eau et un canal (Le Courrier des Alpes, 28 décembre 1889). La matière première provient toujours des carrières de Montagnole.

**FABRIQUE DE CIMENT**  
CHAUX HYDRAULIQUE ET CHAUX GRASSE  
DE M. L. CASTELLAZZO

Cette usine, située à Vimines, sur la route de Lyon, à 3 kilomètres de Chambéry, est aujourd'hui en pleine exploitation, et peut dès à présent satisfaire à toutes les commandes, quelle que soit leur importance.

Le Ciment de Vimines sera toujours facturé qualité garantie; à cet effet, les consommateurs sont priés d'indiquer, dans leurs lettres de commission, l'emploi qu'ils se proposent d'en faire, afin que l'on puisse leur expédier du ciment dont la qualité et la prise soient parfaitement adaptées à la nature de leurs besoins.

M. CASTELLAZZO se charge en outre de faire exécuter, sous sa responsabilité et garantie, par les applicateurs attachés à son établissement, ou par des entrepreneurs jouissant de sa confiance, toute sorte de travaux en ciment, tels que :

Conduits de fontaine et de gaz résistant aux pressions les plus fortes; ponts et ponceaux en béton et moellons de ciment, voûtes de cave et d'écurie; imitations de pierres de taille pour angles, seuils, chambranles et corniches; cuves de papeterie, de tannerie, de brasserie et de vendange; citernes, baignoires, bassins et réservoirs; dallages et corridors, cuisines, terrasses, trottoirs, baltoirs à blé et salles de bains; recouvrements de murs, bahuts à goutte pendante, parapets, enduits imperméables et rejointements.

Indépendamment du Ciment, l'usine de Vimines livrera au commerce :

De la Chaux éminemment hydraulique moule et blutée;

De la Chaux hydraulique en pierres et de la Chaux grasse pour constructions et emplois de toute sorte dans la teinture à froid et la fabrication des produits chimiques.

A Chambéry, les consommateurs sont priés d'adresser leurs commandes à M. A. Fontaine, gérant de l'exploitation, ou au magasin de plâtre sur le Boulevard, maison du Séminaire, où un dépôt est établi pour la vente au détail.

Une des premières publicités pour la fabrique Castellazzo parue dans la Gazette de Savoie du 23 juillet 1860

# ET D'AUJOURD'HUI : aux à Vimines.



Le conseil d'administration de la Société propose de nommer comme directeur de l'usine Laurent Perinel qui travaille alors pour la Société des Ciments de la Porte de France à Grenoble.

Par la suite, la Société achète le moulin Cathiard (commune de Saint-Cassin) situé juste en amont de l'usine car elle projette de fusionner les deux chutes pour gagner en puissance motrice. En 1893, l'ancien canal à ciel ouvert du moulin Cathiard est remplacé par une conduite de ciment et en tôle de 0,80 m de diamètre dont une partie franchit le cours d'eau pour rejoindre un château d'eau.

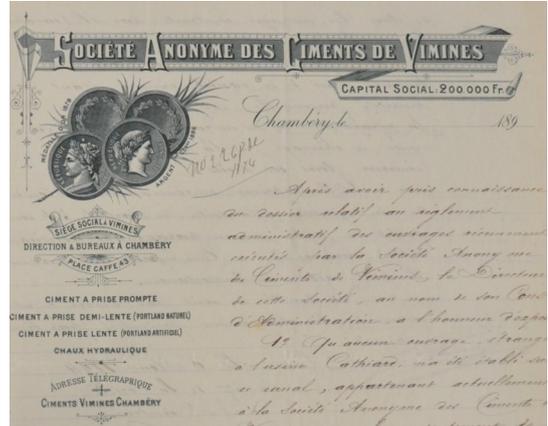
De là une conduite en tôle de 0,70 mètre de diamètre mène les eaux sur la turbine de l'usine. La hauteur de chute passe de 3,75 m à 13,40 m et la puissance de 18 à 75 chevaux.

Grâce à cette augmentation, la Société peut désormais se passer de l'usage d'une locomobile, une machine à vapeur déplaçable qui était nécessaire pour les besoins de la production en période de basses eaux.

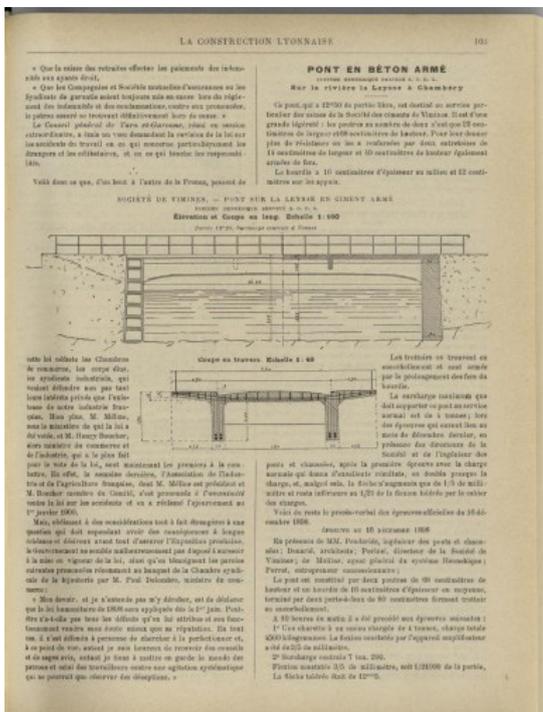
Le 15 février 1894, le directeur, M. Périnel, demande la réglementation de la nouvelle chute. Les travaux effectués font l'objet de plaintes des riverains qui utilisaient jusque-là l'eau du canal de l'ancien moulin. Les maires de Vimines et Saint Cassin demandent alors que la Société des Ciments construise deux bassins permettant à six laveuses de s'installer et deux prises d'eau suffisantes pour l'alimentation de deux pompes à incendie. La Société refuse. Par arrêté du 15 juillet 1895, la dérivation de la Société des Ciments est réglémentée mais des conditions sont imposées par le service des Ponts et Chaussées : établir deux prises d'eau pour des pompes à incendie et installer des bassins pour les besoins domestiques.

Toutefois, le mécontentement des riverains persiste. Par courrier du 28 octobre 1895, le maire de Vimines s'adresse à l'Administration au nom des habitants du hameau de la Thiolière qui se plaignent que le bassin construit par la Société des Ciments ne peut pas être lavé de la vase car le diamètre de la bonde et celui du tuyau d'écoulement ne sont pas suffisants.

Ils demandent aussi que la Société des Ciments interrompe l'eau moins souvent dans le canal. En 1899, le service des Ponts et Chaussées reçoit encore des plaintes de riverains.

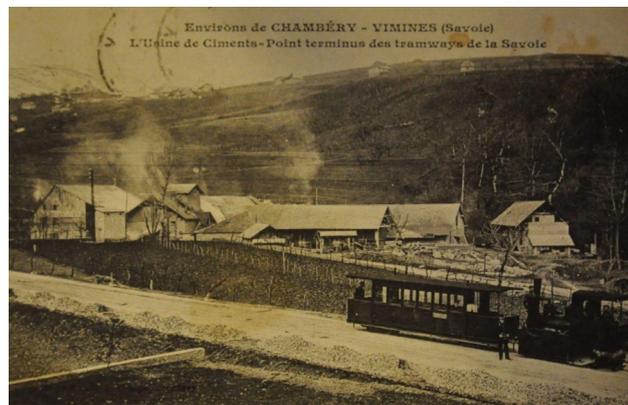


Courrier avec l'en-tête de la Société anonyme des ciments de Vimines, 1894. (AD Savoie 81S60).



Extrait de La Construction lyonnaise, n°9, 1er mai 1899.

En 1906 une station de tramway est installée juste à côté de l'usine. La ligne est supprimée en 1912. L'usine fonctionne pendant la Première Guerre mondiale. Certains bâtiments sont modifiés au cours de cette période.



Carte postale de la cimenterie, entre 1906 et 1912 (© Collection particulière M.-A. Podevin).

La fabrique de ciment cesse de fonctionner dans les années 1930. En 1941, le site appartient à Emile Mollard. Le moulin à ciment et le four à chaux sont remplacés par une scierie. En 1960, elle est exploitée par



Vue de la cheminée d'équilibre de la conduite d'amenée. Photo Yannick Milleret

Jean Claudius Mollard. Actuellement la scierie est toujours en place. »  
L'ancienne cimenterie se trouve sur une propriété privée en rive gauche du torrent de l'Hyère, au bord de la route départementale n°1006. Actuellement une partie des bâtiments sont occupés par une scierie. La conduite de tôle et sa cheminée d'équilibre en pierre sont toujours visibles en amont du site.

Un grand merci à Mme Berelle pour la remise à jour de l'article, pour son temps et pour son accord de diffusion.

Pour consulter l'intégralité de l'article, les références et découvrir d'autres images d'archives : <https://patrimoine.auvergnerhoncalpes.fr/> et rechercher Vimines ou Dossier IA73002786.

## Quelques actions réalisées sur la commune



Sécurisation du parking de l'école (phase 1)



Déchetterie mobile du 3 Mai. Présentation des broyeurs disponibles pour les habitants



Installation du panneau de la commune au chef-lieu

### Cimetière

**Le Conseil Municipal a voté un nouveau règlement, ainsi que des horaires d'ouverture pour le cimetière : tous les jours de 7 heures à 22 heures. (informations et règlement sur le site de la mairie).**

### Sentiers

Nicolas et Jean-François ont donné rendez-vous aux habitants pour la matinée entretien de sentier. Après plusieurs reports pour cause de mauvais temps, cette matinée a eu lieu le samedi 17 juin. Sous un soleil radieux, sept habitants, représentant plusieurs hameaux, ont répondu présent pour la réouverture du Sentier de la Crouze.

Les débroussailleuses et tronçonneuses ont été nécessaires pour retrouver la trace de l'ancien chemin.

La convivialité était en rendez-vous tout au long de cette matinée.

Nous remercions les bénévoles pour leur présence.



*Passerelle installée par VRD Services*

Depuis les années 80, ce chemin n'a pas été praticable à la suite de la destruction de la passerelle. Aujourd'hui, il revoit le jour. Suite à l'installation de la passerelle par VRD Services au mois de juin.



## Vivre ensemble : rappel des réglementations

### Le brûlage à l'air libre des déchets verts : C'EST INTERDIT



Il est interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les feuilles mortes, les épluchures. Ces végétaux doivent être valorisés en compost ou broyat. Vous pouvez également les déposer en déchetterie.

#### Le brûlage est nuisible

Création de nuisances pour le voisinage : odeurs, fumées, Risque de gêne du trafic routier à proximité et Risque d'incendie

#### Le brûlage est polluant -

Sources d'émissions de polluants (particules, dioxines, benzène...)

Brûler 50 Kg de végétaux émet autant de poussières que 5900 km parcourus par une voiture diesel ; ou 70 à 920 trajets en moyenne pour rejoindre la déchetterie située à 20 km. **En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée.** (Article 84 du règlement sanitaire départemental)

L'été est un temps festif, de soirées en plein air !  
Pour le bien de tous, respectons la tranquillité de chacun

### Règlementation préfectorale des bruits de voisinage

Comme chaque année, nous rappelons aux habitants de la commune que l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 régleme les bruits de voisinage dans le département de la Savoie:

**Est interdit, de jour comme de nuit, tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution.**

→ Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

→ Pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

**les jours ouvrables :**  
**de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30**  
**les samedis :**  
**de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**  
**les dimanches et jours fériés :**  
**de 10h00 à 12h00**

toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ses travaux (sauf cas d'intervention urgente) : entre 20h et 7h les jours ouvrables et les samedis, toute la journée les dimanches et jours fériés.

→ Les propriétaires ou utilisateurs de piscines sont tenus de prendre toutes les mesures afin que les installations en fonctionnement ne soit pas source de nuisances sonores pour les riverains

→ Pour la tranquillité de toutes et tous, les bruits tels cris, musiques, fêtes... ne doivent pas être répétitifs, intensifs ou durer dans le temps



### Balade avec son chien

Nous vous rappelons que tout propriétaire ou possesseur de **chien** est tenu de **ramasser** immédiatement les déjections canines situées sur tout ou partie du domaine public communal.

**Il est interdit de laisser divaguer son chien dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois et dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs.**



**GRAND CHAMBÉRY**  
l'agglomération

## Les broyeurs à végétaux de Grand Chambéry

Le broyage consiste à réduire sous forme de copeaux les végétaux issus de la taille et de l'élagage. Ces copeaux pourront être utilisés directement dans votre jardin, évitant ainsi des déplacements en déchetterie. Le broyat obtenu peut être employé pour pailler le sol, afin de le protéger contre l'érosion, l'évaporation et le gel, tout en limitant la propagation des mauvaises herbes.

Grand Chambéry met gratuitement à disposition un broyeur thermique et deux électriques.

### Broyeur thermique permettant de broyer des branches d'un diamètre de 120mm maximum



- Réservation auprès de la mairie en déposant un dossier
- Déposer un chèque de caution de 1000 € (non encaissé). Il sera rendu ou détruit au retour du broyeur après vérification de celui-ci.
- Aller récupérer soi-même le broyeur aux services techniques avec un véhicule équipé d'un attelage (crochet avec une boule de 50).

### Broyeur permettant de broyer des branches d'un diamètre de 50 mm maximum

• Poids : 52 kg . Dimension : mesure au sol 105 x 50 cm / 137 cm de haut • Aller récupérer soi-même le broyeur au 106 Allée des Blachères à Chambéry (Direction de la gestion des déchets). Il rentre facilement dans un coffre d'une voiture.

- Réserver le broyeur sur <https://simplici.grandchambery.fr>



### Broyeur permettant de broyer des branches d'un diamètre de 30 mm maximum

- Poids : 27 kg, Dimension : mesure au sol 107 x 48 cm / 143 cm de haut
- Aller récupérer soi-même le broyeur au 106 Allée des Blachères à Chambéry (Direction de la gestion des déchets). Il rentre facilement dans un coffre d'une voiture.
- Réserver le broyeur sur <https://simplici.grandchambery.fr>

**RAPPEL : BRÛLER SES VÉGÉTAUX EST POLLUANT, NUISIBLE ET INTERDIT**

**GRAND CHAMBÉRY**  
l'agglomération

## La borne de récupération textiles

En accord avec la municipalité, Grand Chambéry déplace la borne de récupération des textiles. Initialement installée à côté des conteneurs du hameau de Autrain, elle va être prochainement déplacée impasse de Vichet (au bord de la montée de Vimines).

### À quoi sert cette borne ?

Cet équipement est à disposition des habitants pour la récupération des textiles, du linge, des chaussures... qui seront par la suite triés et réutilisés ou recyclés.

### Que peut-on déposer dans cette borne ?

- les vêtements, même tachés, déchirés ou usagés
- le linge de maison (serviette, nappes, drap, housse de couette...)
- les chaussures liées par paire par un élastique ou par les lacets noués
- la petite maroquinerie (ceinture, sacs-à-main...)

**Important : tous les textiles doivent être SECS et en SACS fermés (pas plus gros que 50 litres).**

Les articles déposés humides risquent de moisir et contaminer toute la borne, rendant la valorisation impossible.

Tous les autres déchets sont formellement interdits dans la borne.

Que deviennent ces articles ?

Il sont réemployés pour 38%, recyclés pour 58% en chiffon ou en matériau d'isolation. Enfin les 4% restants sont valorisés énergétiquement. En 2022, Grand Chambéry a collecté plus de 454 tonnes de textiles.





## La fibre ...Déploiement en cours...

Depuis plus d'un an Orange et ses prestataires sont présents sur la commune afin d'assurer le déploiement de la Fibre. Depuis courant mai 2022, les premiers bâtiments sont devenus éligibles (environ 333), il reste encore du chemin pour un déploiement total sur la commune. A ce jour, Orange fait état de plus 383 blocages par des tiers pour le remplacement ou l'implantation de nouveaux supports sur le domaine privé, ce qui explique une part du retard. L' élu en charge du déploiement de la Fibre doit rencontrer prochainement le référent Orange afin de trouver des solutions pour lever les blocages recensés.

Il faut aussi préciser que le déploiement de la Fibre ne signifie pas un enfouissement systématique des réseaux existants comme certains semblent avoir compris. Ce qui est aérien restera aérien ! La commune ne maîtrise pas non plus la définition et le financement du réseau de la Fibre : Orange supporte seul son déploiement ainsi que d'autres opérateurs.

Pour connaître l'état du déploiement sur la commune, la carte des locaux éligibles est disponible sur :

<https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

### IMPORTANT :

Force est de constater que l'égavage sur les parcelles privées nuit au déploiement efficace de la Fibre. Nous avons rencontré les personnes en charge de cette problématique. Au regard de la loi, l'égavage est à la charge du propriétaire de la parcelle. Pour cela, les propriétaires concernés vont recevoir un courrier leur mentionnant les parcelles sur lesquels l'égavage est indispensable. Nous effectuons actuellement le recensement de celles-ci.

## Pour rester branché, élaguez

Un réseau qui fonctionne c'est la garantie d'une continuité de vos services de communication



**Vous êtes propriétaire de terrain ?  
alors vous avez la responsabilité de l'entretien  
de votre végétation et de vos plantations**

Le recours à un professionnel est vivement recommandé  
notamment en cas de situation dangereuse ou complexe



## Sécheresse et gestion de l'eau

Le Gouvernement vient de lancer une nouvelle plateforme à destination des particuliers visant à connaître en temps réel l'état des restrictions d'eau sur sa commune : à <https://vigieau.gouv.fr/>

Cette plateforme permet de consulter les arrêtés et les mesures en cours, ainsi que d'estimer sa consommation d'eau annuelle.



## Parc Naturel Régional de Chartreuse Les Hauts de Chartreuse

Entre Chambéry et Grenoble, dans les Préalpes calcaires du Nord, la partie Est du massif de la Chartreuse s'étend en un vaste monument rocheux bordé de hautes parois, du Mont Granier au Nord, à la Dent de Crolles au Sud.

Accessible uniquement à pied, cet espace en partie modifié par l'homme a conservé une richesse naturelle exceptionnelle.

Comme les 167 autres Réserves Naturelles de France, les Hauts de Chartreuse ont fait l'objet d'un classement par l'Etat afin de préserver le site, menacé par des projets d'aménagement. Le Parc naturel régional de Chartreuse en a été désigné gestionnaire en 2001.

La Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse a pour mission de protéger et gérer ce territoire pour que les diverses activités qui s'y exercent (élevage, exploitation forestière, randonnée...) soient compatibles avec la préservation de la faune, de la flore et du paysage.

### CARTE D'IDENTITE DE LA RÉSERVE NATURELLE DES HAUTS DE CHARTREUSE :

**Décret de création** : n°97-905 du 1er octobre 1997

**Territoire** : 5 communes de l'Isère et 4 de la Savoie

**Superficie** : 4 450 hectares (environ 20 km sur 3 km)

**Propriétaires** : communes 43 %, privés 31 %, Etat 26 %

**Point culminant** : Dent de Crolles, 2062 m

**Point le plus bas** : sous le col du Granier, 900 m

**Gestion du site** : le préfet coordonne les actions de gestion sur le site en s'appuyant sur le comité consultatif et le conseil scientifique qui sont tous deux animés par le gestionnaire de la RNHC.

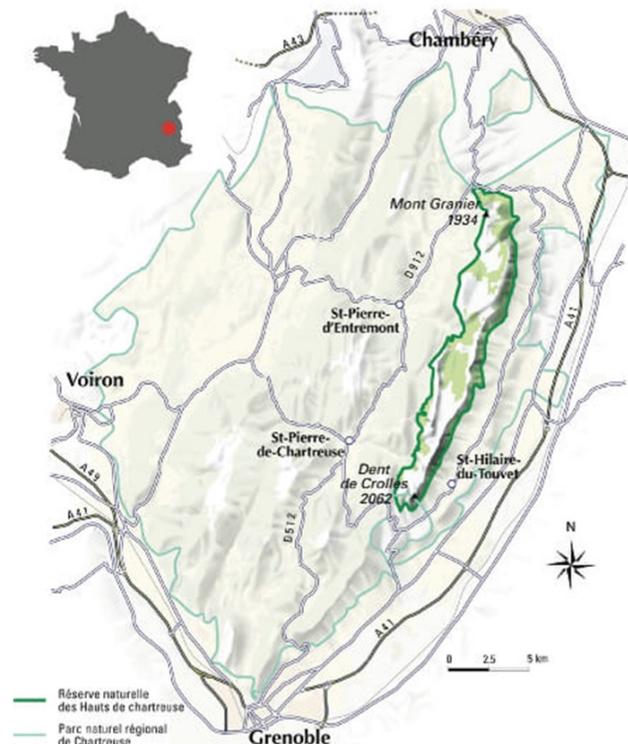
La Vulnérable des Chartreux  
*Hypericum nummularium* :



Le Thé des Alpes (Crapaudine)  
*Sideritis hyssopifolia* :



Une poignée par personne maximum pour ces deux plantes !





## MEMENTO CE QU'ON PEUT FAIRE ET PAS FAIRE DANS LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES HAUTS DE CHARTREUSE



<b>Venir avec son chien</b> 	<b>NON sur toute la Réserve</b> (même tenus en laisse) > Dérange les animaux, surtout ceux qui habitent au sol, comme le téttras Lyre. > Problème de cohabitation avec les troupeaux et les chiens de protection lorsqu'il y en a.
<b>Ramasser des plantes, des fossiles, des champignons</b> 	<b>NON sur toute la Réserve</b> > Ni plantes, ni nids d'oiseaux, ni bois, ni fossiles, ni champignons Seules espèces autorisées : vulnéraire et thé des Alpes à raison d'une poignée/personne (voir photos ci-dessous)
<b>Faire un feu</b> 	<b>NON sur toute la Réserve</b> > Faire un feu détruit les 1 <sup>ers</sup> cm du sol pour des milliers d'années. (10cm= 15000 à 40 000 ans à se former en altitude) > Avec les sécheresses, le risque incendie est de plus en plus élevé. Ne jetez pas votre mégot. > Il est possible d'amener un réchaud à gaz (à préférer au réchaud à bois), l'idée est de ne pas faire de feu au sol
<b>Dormir</b> 	<b>NON en camping</b> sur toute la Réserve. <b>NON en bivouac sous-tente</b> juillet et août. Seule la nuit à la belle étoile est autorisée pendant cette période. <b>OUI en bivouac</b> de septembre à juin (tente légère posée à la tombée de la nuit et enlevée au début du jour). <b>OUI dans le refuge</b> de l'Alpette de Chapareillan : > En prenant soin de laisser propre et de respecter les bâtiments > En respectant la tranquillité du berger qui travaille dans le bâtiment en face. <b>NON dans les autres cabanes</b> pastorales qui sont réservées à l'activité pastorale et fermées au grand public.
<b>Escalade</b>	<b>NON</b> dans les zones de <b>protections intégrales</b> (même sans équipement de la voie) ⇒ grands enjeux écologiques (cf lien cartographie ci-dessous) <b>NON du 1er février au 31 août</b> dans les zones à <b>limitation saisonnière</b> dérangement saisonnier de la faune <b>OUI ailleurs</b> , hors de ces zones ATTENTION dans ces zones autorisées : il faut informer le gestionnaire de la Réserve (le parc) avant d'équiper une voie. Cela permet d'échanger sur de nouveaux enjeux biodiversité potentiels.
<b>VTT</b>	<b>OUI</b> , que ce soit vélo musculaire ou à assistance électrique > A la descente, cette activité génère beaucoup d'érosion de sol, donc ne pas sortir des sentiers et tenter de limiter l'érosion en évitant les dérapages > Attention sur les pistes forestières non ouvertes à la circulation, le vélo est interdit. Il faut se renseigner avant la sortie.
<b>Parapente/deltaplane</b>	<b>OUI, sauf au décollage</b> de l'Alpette de la Dame (communes de Saint Pierre d'Entremont et Sainte Marie du Mont). Les pilotes sont invités à voler le plus loin possible des falaises pour limiter le dérangement sur les espèces animales (chamois, bouquetins, oiseaux rupestres).
<b>Drones</b>	Autorisés mais peu recommandé en raison du dérangement sur la faune mais également vis à vis des autres usagers. Si possible demander aux personnes d'aller hors Réserve (si professionnel, renvoyer sur nous).
<b>Chasse</b>	Autorisée sur les secteurs définis (70 % du territoire autorisé à la chasse, 30 % interdits).
<b>Faire avec de la musique</b>	<b>NON sur toute la Réserve.</b> > Il est interdit d'utiliser un instrument sonore (radio, enceinte, instruments de musique...) afin de respecter la tranquillité des lieux, des animaux et des autres usagers.
<b>Se promener</b>	<b>OUI, sur toute la Réserve.</b> Rester au maximum sur les sentiers Attention à ne pas s'approcher trop près des animaux pour ne pas les déranger. Afin de garder le site le plus naturel possible, le choix a été fait de limiter au maximum le balisage. Chacun doit donc se responsabiliser au moment de choisir son itinéraire et avoir pris soin de le préparer en amont (stock d'eau, itinéraire, habits et éléments de sécurité). Tout nouveau balisage est interdit.
<b>Faire des dessins, des graffitis</b>	<b>NON sur toute la Réserve.</b> > Pas de dégradation du patrimoine naturel comme d'origine humaine, même sur les bornes ou panneaux
<b>Faire des travaux ou des études</b>	<b>NON</b> sauf autorisation spécifique de la Réserve > Se rapprocher de la conservatrice
<b>Faire des manifestations sportives ou collectives</b>	<b>NON</b> sauf autorisation spécifique de la Réserve > Se rapprocher de la conservatrice
<b>Faire ses besoins</b>	<b>Oui pour le pipi et le caca</b> , sans creuser de trou, en ramassant son papier toilette, à l'écart des chemins.
<b>Se promener à cheval</b>	La Réserve naturelle ne se prête pas forcément à la randonnée à cheval. Et si ce n'est pas sur la Réserve vous serez vite sur des pistes forestières privées qui sont souvent interdites à la circulation (la cheval est considéré comme un moyen de se véhiculer). Il faut vérifier auprès des communes si les pistes sont ouvertes ou non à la circulation.

# Isolez votre logement avec **SAVOIE RÉNOV'énergie** DES AIDES POUR VOS PROJETS



Le nouveau dispositif d'aides mis en place par le Département depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, a été pensé pour mieux accompagner les ménages savoyards, en particulier les plus modestes, et permettre à un maximum de logements de profiter de travaux de rénovation énergétique.

## Pour quels travaux ?

- Pour la rénovation par étapes, la priorité est donnée aux travaux d'isolation : toitures, murs extérieurs, planchers bas.
- Pour les projets de rénovation globale, tous les travaux sont pris en compte : isolation, équipements de chauffage et de ventilation performants.



## Pour qui ?

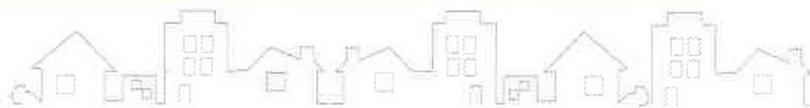
Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs en résidence principale, sous conditions de ressources

## Où ?

Maison individuelle et immeuble collectif en résidence principale

## Comment obtenir une aide ?

La demande doit être déposée avant le début des travaux.  
Le formulaire et les modalités sont disponibles sur [savoie.fr](http://savoie.fr) >  
A l'essentiel > Energies > Aide à l'accompagnement à la rénovation énergétique  
**Contact** : [savoierenovenergie@savoie.fr](mailto:savoierenovenergie@savoie.fr)



LE DÉPARTEMENT

# Associations

## Amicale des Anciens Combattants de Vimines

*Fondée en 1976 l'Amicale des Anciens Combattants de Vimines a pour vocation d'assurer la pérennité du devoir de mémoire et d'honorer tous ceux qui ont combattu et laissé leurs vies pour la liberté et la paix de notre Pays.*

Après deux années difficiles, la crise sanitaire s'éloignant doucement, l'année 2022 a permis à notre Amicale de renouer avec ses activités et cérémonies du souvenir. Après le décès de notre Président Auguste VELLARD, il a été décidé unanimement de privilégier la pérennité de notre Amicale et d'éviter sa dissolution.



- **Le 19 mars 2023** à 11 heures 30, au monument aux morts et à la stèle du souvenir, s'est déroulée en présence de Madame Corine WOLFF, Maire de Vimines, de Monsieur Gérard GUGGIARI, 1er adjoint, et de quelques élus, la cérémonie commémorative du 61ème anniversaire du cessez-le-feu de la guerre en Algérie, suivie d'un dépôt de gerbes.

- **Le 8 mai 2023** à 10 heures, toujours en attente de la nomination d'un nouveau Président, s'est tenue l'Assemblée générale de l'Amicale, avec la participation de Madame Corine WOLFF, Maire de Vimines, que nous remercions d'avoir accepté de nous honorer de sa présence.



Avec 16 membres présents et 7 membres représentés, l'Assemblée a pu délibérer.

Un instant de recueillement est respecté en hommage à nos camarades décédés récemment avec une pensée pour tous nos camarades absents qui souffrent et qui sont dans la peine, sans oublier notre amie Simone COMETTO épouse décédée de notre fidèle adhérent.

Après l'approbation à l'unanimité du rapport moral et du rapport financier, selon l'ordre du jour établi, est abordée la nomination du nouveau Président. Un appel à candidature est réitéré auprès des membres présents à cette assemblée qui reste à notre grand regret sans proposition. Toutefois, à l'instar de nombreuses associations dans la même situation, nous poursuivons nos efforts et cherchons d'autres possibilités, car nous refusons actuellement d'envisager la dissolution de l'Amicale.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration le 21 avril 2023, il a été décidé de doter l'Amicale d'un Porte-drapeau suppléant. Cette nomination a entraîné des modifications dans la composition du Conseil d'Administration qui ont été approuvées par l'Assemblée.

Après les questions diverses, la séance est levée à 11 H 15.



Ensuite à 11 H 30 au monument aux morts, les membres de l'Amicale, Madame Corine WOLFF, Maire de Vimines, quelques élus ainsi que des habitants de la commune ont assisté à la cérémonie commémorative du 78ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, suivie d'un dépôt de gerbes.

Pour clore cette matinée, sur invitation de Madame Corine WOLFF, tous se sont retrouvés dans la Salle du Conseil pour le verre de l'amitié offert par la Municipalité que nous avons remerciée chaleureusement.

Activités et Cérémonies à venir en 2023 :

- **Le 8 septembre 2023**, sauf imprévu majeur, l'Amicale des Anciens Combattants sera représentée au Forum des Associations.
- **Le 11 novembre 2023**, au monument aux morts, se déroulera la Cérémonie commémorative du 105ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

**Nous souhaitons toujours une forte participation des Viménais lors de nos manifestations.  
Restons solidaires et forts afin de toujours faire face à l'adversité sans jamais renoncer.**

**Contact :** La Secrétaire : Jacqueline TAMBURINI - 06 78 28 98 98



## Arborescence

### Cours Enfants

Arborescence propose des cours de danse pour les enfants à partir de l'âge de 4 ans et jusqu'au collège.



**Des cours d'éveil à la danse** pour les enfants de **moyenne et grande section** proposés par Muriel Baton.

**Horaires** : Les **jeudis de 17h15 à 18h** ( Pour les familles le souhaitant, Arborescence récupère les enfants à la sortie de la garderie à 17h.)

**Un cours de danse contemporaine, modern jazz** pour les enfants du **CP au CE2** également proposé par Muriel Baton

**Horaires** : Les **mercredis de 15h à 16h**



**Des cours de HIP HOP** pour les enfants du CP au Collège animés par Dorian Véron, de la compagnie AS2DANSE

**Horaires** : les **mardis** à la Salle Saint Jean

**ATTENTION CHANGEMENT DE JOUR**

Pour les enfants du CP au CE1 : 16h45 à 17h30 (Pour les familles le souhaitant, Arborescence récupère les enfants à la sortie de l'école à 16h30.)

Pour les enfants du CE2 au CM2 : 17h45 à 18h40

Pour les collégiens : 18h45 à 19h45

**Tarifs** : Enfants : moyenne section au CE1 : 120 €/an +10 € de cotisation annuelle

A partir du CE2 : 135 €/an + 10 € de cotisation annuelle

### **Stages HIP-HOP adolescents**

Stage animé par India Salomon, deux stages dans l'année :

les 23 / 24 et 25 octobre

les 15 / 16 / 17 avril

Horaires : 14h - 16h30

Réservé aux enfants à partir du CM2.

Lieu : salle Saint Jean

Prix : 50€ le stage



### **Stages Duo Parents/Enfants**

Ces Ateliers d'une heure en petit groupe et animés par Blanche Bonnaud de la Cie Sans ceinture ni Bretelles sont des rendez-vous d'échange et de partage. Accompagné par l'adulte, l'enfant est amené à découvrir ses sensibilités musicales, le plaisir d'explorer les objets, les matières, le corps de l'autre, à jouer avec les rythmes.

Dates à venir !

Pour tout renseignement, contactez-nous par mail [associationarborescence73@gmail.com](mailto:associationarborescence73@gmail.com)

**Nous vous donnons rendez-vous au forum des associations le vendredi 8 septembre entre 16h30 et 19h30 à la salle Saint Jean de Vimines !**

EDITION SPECIALE



# La Grolle SAISON II

Café associatif de Vimines

## LES ANIMATIONS DU DÉBUT DE LA SAISON

- **le 8 septembre** : 16h30 - présence de La Grolle lors du forum des associations - 20h30 "Fan zone de Vimines" Projection du match France / Nouvelle Zélande, en ouverture de la Coupe du monde sur grand écran
- **le 22 septembre** : concert d'ouverture (surprise !)
- **le 29 septembre** : spectacle de cirque
- **le 6 octobre** : soirée Fresque du climat
- **le 12 octobre** : bar à jeux de société
- **le 20 octobre** : atelier cuisine + opération pneus hiver

Toutes les précisions (horaires, affiches des animations...) seront communiquées ultérieurement.  
Pour cela, restez en contact !

## NOUVEAUTÉ ADHÉSION 2023-2024 EN LIGNE

### MODE D'EMPLOI

- JE FLASHE LE QR CODE CI CONTRE. OU JE CHERCHE "HELLO ASSO + CAFE ASSOCIATIF DE VIMINES" SUR INTERNET
- JE CLIQUE SUR J'ADHÈRE ET JE SUIS LES ÉTAPES DU SITE
- J'INSCRIS EN MÊME TEMPS TOUTES LES PERSONNES DU FOYER
- JE PEUX FAIRE UN DON AU CAFÉ EN PLUS DE MON ADHÉSION
- JE PEUX FAIRE UN DON AU SITE HELLOASSO
- JE NE SUIS PAS OBLIGÉ DE TÉLÉCHARGER MES CARTES D'ADHÉSION



Si je rencontre un problème, je peux me rendre sur le site internet du café pour lire les étapes de la procédure en détail.

**NOUVEAU  
SITE INTERNET**

[cafeasso-vimines.fr](http://cafeasso-vimines.fr)



[cafeasso.vimines@gmail.com](mailto:cafeasso.vimines@gmail.com)



Café associatif de Vimines

## LE SAVIEZ-VOUS ?

La Grolle est le café associatif de Vimines qui a ouvert en septembre 2022. Il se tient à la Salle Saint Jean tous les vendredis soirs hors vacances scolaires. Il est ouvert à ses adhérents.

## La Grolle cherche toujours des bénévoles !

Réunion de préparation de la saison II **le vendredi 15 septembre à 18h30** à la salle Saint Jean. On vous attend nombreux, anciens et nouveaux bénévoles !

RENDEZ-VOUS AU  
FORUM DES  
ASSOCIATIONS LE  
8 SEPTEMBRE



Nous vous présenterons notre association et vous pourrez prendre votre adhésion !



**Communes Solidaires**  
Membre de Action Aid France

## Communes Solidaires

### Des changements à Communes Solidaires!

Communes Solidaires a tenu ses assemblées générale extraordinaire et ordinaire 2023 le 24 mars dernier. Depuis 3 ans, l'association menait une réflexion sur son avenir. Elle a modifié ses statuts pour s'organiser en collégiale, et a changé de nom.

Elle s'appelle désormais «**Dix Communes Solidaires**».



Le projet est aussi d'élargir le partenariat au Burkina Faso. Actuellement centré sur le village de Sangoulema, il devrait s'élargir à l'ensemble des villages de la commune de Bama, au nombre de 21. Dernièrement, les habitants de Sangoulema ont présenté une demande de soutien à la construction d'une Maison des Jeunes, projet qui devrait se concrétiser dans les prochains mois.



Sur le territoire savoyard, l'association poursuit ses actions d'éducation à la solidarité. Ainsi, l'association a présenté des jeux à Vimines lors du café associatif du 31 mars. Enfants et adultes ont pu jouer à «WASTA», un jeu sur le gaspillage alimentaire, et au «Marché des Continents», un jeu sur l'accès à l'alimentation dans le monde, dans l'ambiance très conviviale du café dont nous remercions les organisateurs. Ces animations se programment dans le cadre du projet «Activ'ECSI» qui regroupe des associations autour de l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale avec Pays de Savoie Solidaires.



## Sporting Karaté Défense



### Nouveautés au club de karaté !

Pour cette nouvelle saison 2023-2024 le cours enfants (de 6 à 12ans) se spécialise en cours de karaté full contact (boxe pieds poings).

L'activité est accessible à tous les enfants et leur permet de se défouler physiquement et psychologiquement tout en apprenant les valeurs de respect, de discipline et de travail.

Le karaté full contact permet de développer la confiance en soi.

Les cours dispensés par notre professeur 7<sup>ème</sup> dan expert régional, auront lieu directement dans la salle de motricité de l'école de 18h à 19h.

Retrouvez toutes nos activités pour les enfants et les adultes sur le site internet du club : [sportingkaratedéfensecognin.fr](http://sportingkaratedéfensecognin.fr) ou sur le Facebook du club : **SKD Cognin**.

Et on se retrouve au forum des associations à la rentrée !

Contacts président : 06 26 26 47 84 ou [cogninkarate@gmail.com](mailto:cogninkarate@gmail.com)



## Clap de fin de saison 2022/2023 pour le Val d'Hyères !!

La saison a été riche en événements tant sportifs que festifs pour les 215 licenciés du Val d'Hyères. Pour la première fois depuis 2020 nous avons pu organiser une dizaine de manifestations festives sur les trois communes de l'entente, nos dirigeants ont été mis à contribution pour réaliser de nombreux travaux d'aménagements sur les deux sites de Montagnole et Vimines. Sur le plan sportif la saison n'a pas été simple, nos seniors ont bataillé ferme pour garder leur rang en élite départementale pour l'équipe une et en départementale 3 pour la réserve.

L'école de football se porte bien, les 80 jeunes licenciés garçons et filles âgés de 6 à 11 ans ont participé à une quarantaine de plateaux organisés par notre dynamique équipe d'éducateurs sur les stades de Vimines et Montagnole durant cette saison 2022/2023.

Le groupement de l'Épine qui géra les catégories U13 ; U15 ; U17 a été dissout après sept saisons de fonctionnement, dorénavant pour la première fois depuis sa création, le Val d'Hyères engagera deux équipes U13, une équipe U15 et une équipe U17 en championnat dès septembre prochain.

Depuis le début de cette année le Val d'Hyères s'est profondément restructuré, une équipe technique plus étoffée, des effectifs en fortes hausses, le recrutement de Julia en alternance pour épauler nos éducateurs nous placent sur une bonne dynamique. Les séances d'intégration du mois de juin des catégories U6 à U17 ont été très fructueuses.

Nous avons travaillé particulièrement sur la planification au "cordeau" de nos séances d'entraînements du lundi au vendredi chaque semaine sur le stade de Vimines. La mise à disposition d'un box par la mairie de Vimines permettra une meilleure optimisation de nos espaces de rangement de matériel d'entraînement.



L'équipe U17 saison 2023/2024

Prochaines manifestations du Val d'Hyères :

- Samedi 2 septembre 2023 tournoi U11 U13
- Samedi 9 septembre concours de pétanque stade de Vimines

Le Val d'Hyères remercie ses nombreux partenaires ainsi que la municipalité de Vimines pour leur soutien nécessaire à notre fonctionnement !!

### Renseignements 2023/2024 :

Foot d'animation U6 à U11 et U13 ; U15 ; U17 : Marc ROULET : tél 06 23 30 82 54 et David Mosimann : tél 06 18 00 44 56.

Seniors : Philippe Ricard



## Kart Altitude

Kart'Altitude est née d'un groupe de passionnés de sport automobile pratiquant le karting loisirs.

Sportivité, convivialité, entraide et fair-play, voici quelques mots qui décrivent parfaitement le championnat de karting de location que l'association organise sur 9 circuits différents en région Rhône-Alpes (aucun équipement personnel n'est obligatoire). Nous organisons des Grands-Prix mensuels de mars à décembre pour permettre à tous de partager des moments de compétition et de convivialité. Conscients que

la pratique du sport mécanique peut être coûteuse, nous avons pour objectif de rendre accessible à tous la pratique du karting en organisant un championnat ouvert à tous les niveaux.

Chaque Grand-Prix se déroule de la manière suivante : Qualification de 10 minutes pour déterminer la grille de départ suivi de 3 manches de 10 minutes. Un tirage au sort des karts est réalisé pour chaque manche sans pouvoir tirer 2 fois le même kart. Pour figurer au classement du championnat, le pilote doit être membre de l'association.

Nous proposons dans la mesure du possible du covoiturage pour nos déplacements.

Toutes les informations sont disponibles sur notre site internet [www.kartaltitude.fr](http://www.kartaltitude.fr), les inscriptions se font dans la rubrique « Calendrier & inscription ».

4 Grand-Prix se sont déjà déroulés cette année, notre prochaine course se déroulera au karting du Bugey à Château-Gaillard (01) le dimanche 10 septembre à 8h30.

Nous aurons le plaisir de vous rencontrer au forum des associations de Vimines le vendredi 8 septembre.



## Le Signal

Avec 66 adhérents, le club « Le Signal » a passé une année riche en rencontres et en amitié.

Lors des réunions mensuelles du premier mardi du mois de 14h à 16h30, les amateurs de jeux s'en donnent à cœur joie dans de nombreuses parties de belote, de rumikub, de triomino, scrabble.

Les autres profitent de ces moments pour partager les nouvelles des familles ou du village, pour « blablater.....autour d'une tasse de café.....

Plusieurs sorties ont permis de partager un bon moment autour d'un bon repas...

Les marcheurs se retrouvent tous les mardis après midi à 13h30 (S'il ne pleut pas) parking de l'Oseraie pour arpenter (et parfois découvrir) les nombreux chemins de la commune.

Chaque mois, les « artistes », avec les enseignements de Dominique, s'éclatent dans la création de bouquets à thèmes : bouquet moderne, « Boisé », « livre fleuri », « couronne », « le Voyage ». Les cours reprendront au mois d'octobre.. à raison d'un jeudi par mois (svt le premier jeudi du mois) de 13h à 15h30 toujours avec Dominique Férier.

En septembre, ce sera le voyage de quatre jours au Domaine de l'Olivaie à Gilette avec visite (sur terre et par la mer) de Antibes et Nice, de Monaco son palais princier et son aquarium..



Vous qui avez besoin de rencontres, de moments de convivialité, vous êtes les bienvenus au Signal

Contacts : Présidente : Thérèse DUBOIS tél. 04 79 69 25 87



# Club ASK 73 - Concept Défense Chambéry



**NOUVEAU**  
**DÉFENSE TRAINING ENFANT**

A la salle  
Saint-Jean

Tous les Lundis !  
17h50 à 18h50

Répondable technique :  
Christian Capelli

Cours dispensés par  
des instructeurs diplômés

reenseignements :  
06 63 46 25 47  
christian.kaisendo@gmail.com

Vimines

## Défense Training (Enfants)

La Défense Training est une méthode efficace et dynamique de défense issue de l'expérience et d'un ensemble de style d'arts martiaux .

Elle est constituée de **plusieurs modules** :

- Module percussions,
- action/réaction
- et mise en situation et amené au sol.

**Convient aux pratiquants souhaitant apprendre à se défendre rapidement sans contraintes techniques ni conventionnelle.**

## Self Défense KRAV MAGA (Adultes)

Le Krav Maga est une discipline de combat simple, directe, efficace, et accessible à toutes les catégories de population. Elle met l'accent sur la gestion du combat, l'analyse de l'environnement, et la préservation de soi en toute circonstance et se compose de deux parties principales :

- Le self défense qui en est la charpente, et qui rassemble des techniques variées permettant de se défendre contre une grande variété d'attaques, armées ou non et de venir rapidement à bout d'un ou plusieurs assaillants.
- Le combat corps à corps qui constitue une phase plus avancée du Krav Maga, et inclut la dimension psychologique du combat (gérer le stress, travail à plusieurs, les armes...)

Elle connaît aujourd'hui sur la scène internationale un vif engouement auprès du grand public dans sa version civile.

En France, l'arrêté ministériel du 15 décembre 2008 accorde à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées la délégation pour l'organisation et le développement du Krav Maga. En conséquence l'article L.212-5 du Code du Sport est applicable.

**À noter : des cours de Self Féminin seront organisés le dimanche matin gratuitement, selon les disponibilités de la Salle St Jean.**

**Cours dispensés par des instructeurs diplômés. Informations et renseignements :**

**NOUVEAU**  
**SELF DÉFENSE & KRAV MAGA POUR ADULTE**

À la salle  
motricité

Tous les Lundis !  
19h15 à 20h45

Répondable technique :  
Christian Capelli

Cours dispensés par  
des instructeurs diplômés

reenseignements :  
06 63 46 25 47  
christian.kaisendo@gmail.com

Vimines



# Vim'Tonic

## Votre club de sport pour adultes et enfants à Vimines !

Les cours proposés par Vim'Tonic, animés par des professeurs diplômés, reprendront le

**lundi 18 septembre 2023.**

**Notre organisation pour les inscriptions change et se simplifie cette année.**

Vous pouvez vous **pré-inscrire dès maintenant sur notre plate-forme « assoconnect » pour garantir votre place dans votre ou vos cours favoris.**

Pour cela, copier le lien sur le moteur de recherche de votre ordinateur et suivez les consignes : <https://vim-tonic.assoconnect.com/collect/description/322827-z-pre-adhesion-2023-2024>

**Vous ne paierez qu'en septembre** : paiement en une fois, 3 fois, ou mensuellement (si prélèvement CB).

Les chèques continueront à être acceptés pour les personnes qui ne maîtrisent pas l'informatique.

Si vous souhaitez découvrir nos activités avant de faire votre choix, vous pouvez essayer 2 cours gratuitement.

Vim'Tonic sera présent au **forum des associations, le vendredi 8 septembre 2023.**

(Si vous ne pouvez pas vous déplacer ce jour-là, contactez-nous par mail, avant le forum)

### SECTION ENFANTS :

**Gym multi-activités pour les enfants de la moyenne section au CP** : Mercredi de 16h10 à 17h10 (Cours limité à 12 enfants).

### SECTION MIXTE ADULTES/ADOS :

**Renforcement musculaire** : Lundi de 10h à 11h et le jeudi de 19h40 à 20h40

**Gym douce, Stretching** : Lundi de 11h05 à 12h05

**Pilates débutants** : Mercredi de 17h15 à 18h15

**Pilates confirmés** : Jeudi de 18h30 à 19h30

**Yoga** : (cours de 1h15) Mardi de 19h10 à 20h25 [et le jeudi de 10h30 à 11h45](#)

**Zumba** : Mercredi de 18h45 à 19h45

**« Vitamin' »** : Mardi de 15h45 à 16h45 (Cours limité à 12 personnes)

*(Pour une reprise en douceur ; pour retrouver énergie, vitalité, équilibre ; pour vos premiers pas vers une activité physique ; pour les séniors, les personnes en post thérapie, sur les conseils de votre médecin....)*

**Des cours, aménagés pour vous, qui sauront répondre à vos attentes !**

### PROJETS 2023/2024 !

**Qi Gong** : Lundi soir (horaire à définir). Si effectif suffisant. **Parlez-en autour de vous !**

**Contacts pour renseignements et pré-inscriptions** : [vimtonic@orange.fr](mailto:vimtonic@orange.fr)

Christine Nougarède : 06 14 68 97 08 / Catherine Donjon : 06 30 19 03 93

**A très bientôt et ... Suivez-nous sur Facebook et Instagram !!!**



## Vim'Notes

O soleils de juillet ! ô lumière ! ô splendeurs !  
Par vous les bois chargés de feuilles et de nids,  
S'emplissent de chansons, de tièdes et d'arômes.  
Les arbres, dans l'azur ouvrant leurs larges dômes,  
Balancent nos fronts avec l'encens des fleurs,  
La voix de la fauvette et des merles siffleurs.  
Tout est heureux, tout chante, ô saison radieuse !

BONJOUR AUX LECTEURS ET LECTRICES ET TRES BON  
ETE A VOUS !



*Vim'Notes en octobre 2022*

Et oui, voici que l'été s'installe peu à peu, et avec les beaux jours, comme le dit le poète, « tout chante » dans la nature ! Mais terminées donc, pour l'instant, pour notre ensemble chantant Vim'notes, nos répétitions du soir qui ont émaillé avec bonheur nos soirées depuis la rentrée de septembre ; Vim'notes est en dormance mais reste vif le désir de reprendre dès la rentrée un répertoire de chants initié par notre chef-de-choeur Sylvain Vandurme, directeur de l'EMDCC de Cognin, répertoire qui s'est enrichi cette année

d'adaptations d'œuvres parfois connues du grand public.

Quelques exemples à vous livrer : « Armstong » avec arrangement musical du chef-de-choeur, le canon inspiré de Mozart (KV 560b. 1788) « O Martin qui bat Martine », un canon à trois voix « che gusto » du compositeur baroque Antonio Caldera, « le festin du jeudi gras », oeuvre en contrepoint d'Adriano Banchieri, « la petite fugue » chant contemporain, ainsi que « le loup, la biche et le chevalier » du regretté Henri Salvador etc..., donc toutes œuvres issues de répertoires très variés et propres à correspondre à des goûts fort différents.



*Concert de Noël*

Le concert que nous avons donné le 8 décembre à la salle Saint-Jean grâce à l'aimable et talentueuse collaboration de l'ensemble Music'yenne venu se joindre à nous pour une prestation saluée par un public enthousiaste fut dirigé par S. Vandurme, chef de ces deux chorales.



*Chants à l'INJS*

Grâce à l'action conjointe de la chorale « Arc-en-signes » de l'Institut des jeunes sourds (INJS) de Cognin et l'EMDCC le concert du 11 mai a permis à cette chorale ainsi qu'au « Modern 'jazz », aux chorales de Montagnole et Vimines et à de jeunes danseurs, de s'exprimer au sein même des locaux de l'INJS et en présence d'un public ému et intéressé par cette première initiative publique très prometteuse pour l'avenir.

Dès à présent chers vimenais et vimenaises qui avez dans le cœur ce désir d'égayer au mieux vos existences, pensez à prévoir d'aménager dans vos moments de liberté un espace à dédier à notre chorale Vim'notes dont la prochaine rentrée aura lieu le mardi 5 septembre. Celle-ci ne demande qu'à s'étoffer. Elle accueillera avec joie chaque mardi soir de 18h45 à 20h15 hors congés scolaires, à l'annexe de la cure près de l'église de Vimines, les volontaires, hommes et femmes de tous âges, pour des temps de pure détente dans une ambiance amicale sous la houlette d'un chef-de-choeur compétent et heureux de dispenser son savoir, au sein d'un groupe dont les liens d'amitié se resserrent au fil des ans.

A noter : l'EMDCC propose des cours de danse « modern 'jazz », de claquettes, d'instruments de la famille des cordes, bois, cuivres et percussions ; une nouvelle activité a été lancée cette année : un cours de claquettes et percussions corporelles pour les ados au château du Forezan à Cognin le lundi de 17h45 à 18h30. Pour tout renseignement site internet <http://www-e-m-dcognin.fr> ou téléphone 06 21 59 64 64.



## Troc'Savoirs

Bonjour à toutes et à tous,

Si vous avez envie de découvrir de nouvelles activités ou simplement partager un moment convivial, l'association est faite pour vous !!

Les ateliers sont ouverts :

- le **lundi après-midi de 14 h 30 à 16 h 30/17 h** au 1<sup>er</sup> étage de la Salle St Jean

- le **jeudi soirée de 19h00 à 21h00** au 1<sup>er</sup> étage de la Salle St Jean

*Pour l'atelier du jeudi, si vous êtes intéressé par le concept mais que vous ne savez pas quand vous pouvez venir, merci de nous laisser vos coordonnées par mail, téléphone, SMS, afin d'être averti quand l'atelier n'a pas lieu.*

### Le principe de l'association

**... Vous arrivez quand vous voulez ...**

**...vous repartez quand vous voulez !!!**

*Possibilité de venir voir ou de faire un essai sur deux ateliers*



Sous forme **d'atelier libre**, chacun réalise ce qu'il lui plait ou peut demander l'aide d'autres adhérents pour commencer une nouvelle activité (matériel non fourni). **Ces séances sont ouvertes aux adultes et adolescents** (à partir de la 6<sup>ème</sup>), éventuellement aux plus jeunes si un des parents est inscrit (pour le jeudi).

**Nous espérons que cette formule souple d'échange de savoir-faire** (fréquentation et arrivée/départ libre dans le cadre des horaires proposés, sauf pour les ados sans autorisation parentale) **vous plaira et permettra à chacun de laisser libre cours à sa créativité en partageant de bons moments** (et parfois des gâteaux !)

**Des ateliers à thèmes pourront être prévus selon les demandes** (décorations de Noël, Pâques, scrapbooking, carterie...), n'hésitez pas à vous renseigner ! Possibilité de faire uniquement les ateliers à thème sur inscription.

### **Pour plus d'infos contacter :**

***Présidente et responsable de l'atelier du jeudi :*** Caroline CHAALAL CHABOUD – 06 15 46 07 12 - [chaboud.caroline@wanadoo.fr](mailto:chaboud.caroline@wanadoo.fr)

***Présidente adjointe :*** Laurence BERLIOZ

***Secrétaire :*** Tanguy JANIN

***Secrétaire adjointe et responsable l'atelier du lundi :*** Marie-Claire DUISIT – 04 79 62 75 92 - [marie.18@wanadoo.fr](mailto:marie.18@wanadoo.fr)

***Trésorière :*** Alexandra CATTAUD

***Cotisation annuelle :*** Adulte = 16€ (ou 18€ avec reversement de 2€ au profit du téléthon)  
Ado = 8€ (ou 10€ avec reversement de 2€ au profit du téléthon)



**MITHIEUX MAÇONNERIE**  
 MAÇONNERIE GÉNÉRALE  
 NEUF & RENOVATION

04 79 69 51 59    [WWW.MITHIEUXMACONNERIE.FR](http://WWW.MITHIEUXMACONNERIE.FR)

VOTRE MAGASIN DE PROXIMITÉ  
 CAPAROL CENTER  
 PROFESSIONNELS & PARTICULIERS

OFFRE DE BIENVENUE - 15 % DE REMISE\*

\*10% conditions dans votre magasin, pour toute ouverture de compte, sur présentation de l'écart

CAPAROL CENTER CHAMBERY  
 278 rue Paul Gidon  
 73000 Chambéry  
 04 79 28 75 46  
[www.bati6themes.fr](http://www.bati6themes.fr)

**Bati 6Thèmes**  
 PEINRE - DÉCORER - ISOLER

**CAPAROLCENTER**  
 Distributeur de peinture

**JEREMAUTO 73**

Entretien et réparation automobile  
 Pneus, révision, freins, embrayage,  
 distribution...

Route de Maragnan « Le Poulailler »  
 73160 VIMINES  
 Tel : 06 64 08 68 20  
 Mail : [jeremauto73@hotmail.com](mailto:jeremauto73@hotmail.com)

**VRD Services**

67 Route du Stade - 73160 VIMINES  
 Tél. : 04.79.62.49.23  
[contact@vrd-services.com](mailto:contact@vrd-services.com)

Signalisation temporaire et définitive, mobilier urbain  
 balisage léger et lourd (GBA, Bloc béton),  
 aménagement routier, clôture, brise-vue  
[www.vrd-services.com](http://www.vrd-services.com)

**SUPER U**  
 Cognin

Mickaël  
 RAYMOND  
 artisan peintre

Peinture décoration  
 Rénovation  
 Ravalement  
 Revêtements  
 mur, sol et stratifié  
 Tapisserie

06 30 37 04 67  
[rouillard.entreprise@orange.fr](mailto:rouillard.entreprise@orange.fr)

Votre conseillère  
 en immobilier

capifrance

ACHAT    VENTE    ESTIMATION  
 LOCATION    CONSEILS

06.83.19.93.95  
 73160 VIMINES  
[nathalie.galelli@capifrance.fr](mailto:nathalie.galelli@capifrance.fr)

Directeur de la publication : Corine WOLFF  
 Conception, réalisation : Mairie de Vimines  
 Comité de rédaction : Mairie de Vimines  
 Crédit photos : Mairie de Vimines  
 Impression: AlloCopy Pro Label Imprim'Vert



# CALENDRIER 2023

## Manifestations

### AOÛT

Mardi  
15  
Fête du 15 août  
Comité Paroissial  
Chef-Lieu

### SEPTEMBRE

Mercredi  
6  
Déchetterie Mobile  
Parking du stade de foot  
(Attention changement de lieu)

Vendredi  
8  
Forum des Associations  
Parking des salles des fêtes

Mardi  
12  
Conseil Municipal  
Salle du Conseil à 20h

Dimanche  
24  
Repas du CCAS  
Salle St Jean

### OCTOBRE

Mardi  
10  
Conseil Municipal  
Salle du Conseil à 20h

Mardi 24    Jeudi 26  
Soirée pyjama de la Bibliothèque  
*Date à confirmer*

### NOVEMBRE

Mercredi  
1  
Déchetterie Mobile  
Parking du stade de foot  
(Attention changement de lieu)

Samedi  
11  
Cérémonie du 11 novembre  
Chef-Lieu

Dimanche  
19  
Diots-Polente  
Ski Montagne  
Salle St Jean

Mardi  
28  
Conseil Municipal  
Salle du Conseil à 20h

### DÉCEMBRE

Vendredi  
1  
Bal du centre de loisirs  
pour le Téléthon  
Salle St Jean

Samedi  
9  
Téléthon

### JANVIER

Mardi  
9  
Conseil Municipal  
Salle du Conseil à 20h

### FÉVRIER

Mardi  
6  
Conseil Municipal  
Salle du Conseil à 20h

### MARS

Mardi  
19  
Cérémonie du 19 mars  
Chef-Lieu

Mardi  
19  
Conseil Municipal  
Salle du Conseil à 20h